



HCV RESOURCE
NETWORK

ASSESSOR LICENSING SCHEME

ID du document	ALS_02_N	FRANÇAIS
Date	08/11/2017	

HCSA

HIGH CARBON STOCK APPROACH

MANUEL POUR LES ÉVALUATIONS HVC-HCSA

À utiliser lors des évaluations
intégrées HVC-HCSA



Ce manuel pour les évaluations HVC-HCSA a été rédigé par Proforest et Daemeter pour le Système d'attribution de permis d'évaluateur (ALS) du HCV Resource Network (HCVRN) et l'Approche Hauts Stocks de Carbone (HCSA). Pour toute information et feedback sur l'utilisation de ce manuel et les documents de référence, contacter :

Secrétariat du HCV Resource Network (HCV Network Ltd)

West Suite, Frewin Chambers, Frewin Court, Oxford, OX1 3HZ United Kingdom

E: secretariat@hcvnetwork.org

Pour les dernières versions du manuel et toute information sur le Système d'attribution de permis d'évaluateur du HCVRN :

www.hcvnetwork.org/als

Contenu

Section 1 : Contexte	6
1.1 INTRODUCTION	6
1.3 QUI PEUT MENER UNE ÉVALUATION HVC-HCSA?	8
1.4 COMMENT UTILISER CE MANUEL	8
1.5 L'ÉVALUATION INTÉGRÉE HVC-HCSA	9
1.5.1 L'Organisation: Préparations avant l'évaluation	9
1.5.2 L'évaluation HVC-HCSA	10
1.5.3 Après l'évaluation : PICUT et production responsa	10
1.6 DIRECTIVES SUR LE CLIP POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION	10
 Section 2: L'évaluation HVC-HCSA	 12
2.1 INTRODUCTION	12
2.2 PRÉ-ÉVALUATION	14
2.2.1 Collecte préliminaire d'informations	14
2.2.2 Étape rapide de contrôles préalables	15
2.2.3 Poursuivre l'évaluation HVC-HCSA	17
2.3 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE	17
2.3.1 Définition du cadre de l'évaluation	18
2.3.2 Collecte d'informations	18
2.3.3 Carte préliminaire de l'utilisation des sols et analyse des parcelles	19
2.3.4 Visite(s) de terrain	20
2.3.4.1 Identification et consultation des parties prenantes	20
2.3.4.2 Rendre visite à une partie des communautés	21
2.3.4.3 Vérification de terrain initiale de la carte d'utilisation des sols	24
2.3.4.4 Identification des marqueurs biophysiques et écologiques	25
2.3.5 Résultats de l'étude préliminaire	25
2.4 PRÉPARATION POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE	27
2.4.1 Déclaration à l'ALS	27
2.4.2 L'équipe d'évaluation	27

2.4.3 Préparation des méthodologies	27
2.5 ÉVALUATION COMPLÈTE	29
2.5.1 Travail de terrain pour les études sociales	29
2.5.1.1 Cartographie participative	30
2.5.1.2 Études sociales	31
2.5.2 Travail de terrain pour les études environnementales	32
2.5.2.1 Inventaire pour les forêts HCS	32
2.5.2.2 Efforts d'identification des HVC	32
2.5.2.3 Études biophysiques	34
2.5.2.4 Vérification de l'étude des tourbières	34
2.6 ANALYSE ET INTERPRÉTATION	35
2.6.1 Identification des HVC	35
2.6.2 Analyse des parcelles de forêts HCS	36
2.6.3 Identification des terres des populations locales	36
2.6.4 Interprétation de l'étude des zones de tourbière	36
2.6.5 Superposition des différentes données	37
2.6.6 Recommandations préliminaires de gestion et de suivi	38
2.7 CONSULTATION	41
2.7.1 Les communautés affectées	42
2.7.2 L'Organisation	42
2.7.3 Les autres parties prenantes	42
2.8 PROCESSUS DE CONTRÔLE QUALITÉ	44
	45
ANNEXES	
ANNEXE 1: TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION HVC-HCSA	45
ANNEXE 2: CHECKLIST POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION	47
ANNEXE 3: CHECKLIST DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES	48
ANNEXE 4: DOCUMENTER LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	52

ACRONYMES

ALS	Système d'attribution de permis d'évaluateur HVC
CITES	Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora
CLIP	Consentement libre informé et préalable
EIES	Étude d'impact environnemental et social
EIS	Étude d'impact social
HCS	Hauts stocks de carbone (High Carbon Stock)
HCSA	Approche des Hauts stocks de carbone (High Carbon Stock Approach)
HVC	Haute valeur de conservation
HCVRN	High Conservation Value Resource Network
LiDAR	Light Detection and Ranging (méthode de télédétection)
ONG	Organisation non gouvernementale
PBP	Parcelle basse priorité
PHP	Parcelle haute priorité
PMP	Parcelle moyenne priorité
PICUT	Plan Intégré de Conservation et d'Utilisation des Terres
PFNL	Produit forestier non ligneux
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ZI	Zone d'intérêt

Section 1 : Contexte

1.1 INTRODUCTION

Sur le terrain, les évaluations HVC et HCSA sont actuellement menées séparément, par des équipes différentes et souvent à des moments différents. Le HCV Resource Network (HCVRN) comme le Comité de pilotage de l'Approche des Hauts Stocks de Carbone (HCSA) ont reconnu qu'une intégration des processus d'évaluation HVC et HCSA et de leur contrôle qualité permettrait un déploiement plus efficace des équipes, ainsi qu'une réduction des coûts associés, et permettrait d'éviter que les différentes parties prenantes soient désorientées par de multiples équipes venant mener des processus de consultation séparés. Dans ce but, le Comité de pilotage HCSA a mis en place en 2015 un groupe de travail pour l'intégration des trois processus Hautes valeurs de conservation (HVC) – Hauts stocks de carbone (HCSA) – Consentement libre, informé et préalable (CLIP). La tâche du Groupe de travail d'intégration s'est achevée avec la production en mai 2017 du Module 3 du Guide pratique HCSA, intitulé Intégration des HVC, HCSA et CLIP. Le Module 3 procure une vue d'ensemble et un guide pratique pour mener les processus d'évaluation qualitative des HVC, CLIP et HCSA simultanément sur le terrain.

Un nouveau système à ses débuts:

La publication de ce manuel et l'intégration des évaluations HVC et HCSA ne signifie pas que ces évaluations seront tout de suite parfaitement intégrées et efficaces. Cependant, les experts HVC et HCSA travailleront à présent ensemble dans une même équipe, partageront leurs données et interpréteront leurs résultats de concert. En supposant qu'au fil du temps les experts HVC et HCSA comprendront alors de mieux en mieux le travail de l'autre et accumuleront plus d'expérience, des guides techniques plus détaillés seront produits, et l'intégration des évaluations s'en verra sans aucun doute améliorée.

Il fut alors décidé qu'à partir de ce moment, **des évaluations intégrées HVC-HCSA-CLIP seraient obligatoires (c.-à-d. que les évaluations HCSA doivent être menées dans le cadre d'évaluations intégrées), et que le contrôle qualité des rapports d'évaluation serait mené par le Système d'attribution de permis d'évaluateur (ALS) du HCVRN.** Cette décision implique la production d'un manuel technique plus détaillé sur les évaluations intégrées.

Il est important de souligner que les approches HVC ainsi que HCSA sont autant des concepts que des outils d'évaluation en pratique. Le CLIP cependant n'est ni une évaluation, ni un outil pratique : c'est un processus et une manière de mener des opérations qui requiert une évolution des mentalités pour donner les moyens aux communautés locales d'occuper une place centrale dans la planification de l'affectation des sols et la prise de décision quant aux priorités de conservation qui peuvent affecter leurs terres. Le Module 3 se concentre sur les aspects techniques des approches HVC et HCS et les aspects clés du processus de CLIP pertinents à une évaluation HVC-HCS. Ceci explique la raison pour laquelle ce manuel technique s'intitule Manuel pour les évaluations HVC-HCSA. En effet, bien que le titre ne soit pas Manuel pour les évaluations HVC-HCSA-CLIP, cela ne veut pas dire que le processus de CLIP devrait être ignoré durant une évaluation intégrée : quand et comment les procédures de CLIP devront être suivies lors d'une évaluation intégrée est indiqué tout au long du manuel. Le Guide pratique HCSA comprend un module dédié aux exigences sociales d'une évaluation (Module 2), qui couvre le CLIP plus en détails. Un guide pratique est aussi en cours de rédaction qui procurera plus de détails sur la réalisation en pratique des exigences sociales de l'approche HCSA.

Le HCVRN a initié la rédaction du présent manuel en 2016. Lors de la publication du Module 3 du Guide pratique HCSA en mai 2017, il a donc fallu s'assurer que les contenus du Module 3 et de ce manuel étaient en accord. De mai à juillet 2017, le HCVRN a mené le processus de révision du manuel, ainsi qu'une période de consultation lors de laquelle près de 300 commentaires de parties prenantes ont pu être récoltés. Ce manuel est par conséquent le produit direct de contributions de parties prenantes diverses, y compris des professionnels prenant régulièrement

part à des évaluations HVC ou HCSA, des compagnies, des ONG et des experts sociaux et environnementaux. L'une des tâches de l'éditeur a été de faire le tri entre les commentaires demandant des directives plus strictes de ceux suggérant plus de flexibilité : il fait donc peu de doute que le manuel ne pourra pas être parfaitement satisfaisant pour tous. Par ailleurs, les évaluations HVC-HCSA étant relativement récentes, de nouvelles leçons doivent encore être apprises en cours de route. De ce fait, ce manuel devra probablement être mis à jour régulièrement sur base de tests en pratique sur le terrain.

1.2 QUEL EST LE BUT DE CE MANUEL?

Ce manuel est le document de référence officiel pour les évaluations HVC-HCSA. Son but premier est de guider les équipes au cours du processus d'une évaluation HVC-HCSA. Cependant, il sera aussi utile aux Organisations¹ commanditaires d'évaluations HVC-HCSA, et toute autre partie prenante intéressée d'en savoir plus sur les aspects techniques du processus d'évaluation et les détails du contrôle qualité de l'ALS du HCVRN.

Il est important de souligner les points suivants relatifs à la publication de ce manuel:

- Ce manuel est le document technique de référence pour les évaluations intégrées. Le Module 3 du Guide pratique pour les HCSA ne doit pas nécessairement être utilisé lors d'évaluations, mais peut se révéler utile à une audience plus large.
- Toute évaluation HCSA doit désormais être menée dans le cadre d'une évaluation intégrée HVC-HCSA.²
- Le système de contrôle qualité HCSA pour les rapports d'évaluations HCSA, qui se reposait sur une revue par des pairs, n'est plus valide à partir de la date de publication de ce manuel. Le contrôle qualité pour les évaluations HVC-HCSA est à présent mené dans le cadre du Système d'Attribution de permis évaluateur (ALS)³ du HCVRN.
- Les évaluations HVC-HCSA doivent être menées par un évaluateur en possession d'un permis ALS.
- Ce manuel a pour but d'aider les Organisations qui se sont engagées à protéger les forêts HCS, les HVC, et les tourbières, et respecter le CLIP des populations locales, à réaliser ces engagements sur le terrain.
- Ce manuel peut être utilisé pour les évaluations intégrées quel que soit le produit concerné. Cependant, il s'applique principalement aux contextes dans lesquels une organisation ou un propriétaire terrien de grande taille a acquis des droits de développement des terres pour la production de produits agricoles ou forestiers dans des forêts tropicales fragmentées (< 80% de couvert forestier). Il n'est pas adapté pour les petits producteurs, ni pour les paysages forestiers denses : ces deux cas particuliers font l'objet de groupes de travail spécifiques au sein de la HCSA.

1 Le terme « Organisation » est utilisé tout au long du manuel et fait référence à l'entité responsable de la production agricole considérée et commanditaire de l'évaluation HVC-HCSA. Il est équivalent aux termes opérateur, développeur de projet, compagnie, etc.

2 Sauf pour les cas d'exception lorsqu'une évaluation HCSA est menée dans d'autres contextes qui ne sont pas encore considérés dans le Guide pratique HCSA (c.à.d. dans le cas de paysages forestiers denses et pour les petits producteurs). Pour plus d'informations, contacter le Secrétariat HCSA

3 Cf. Section 2.8 pour une explication du système de contrôle qualité de l'ALS.

- Les évaluations HVC continuent sous la tutelle de l'ALS HCVRN, suivant les documents et standards de l'ALS relatifs aux évaluations HVC seules et le contrôle qualité correspondant.

1.3 QUI PEUT MENER UNE ÉVALUATION HVC-HCSA?

Une évaluation HVC-HCSA doit être menée par un évaluateur en possession d'un permis ALS⁴. Au moins deux des membres de l'équipe d'évaluation (y compris l'évaluateur principal) doivent être sur le registre officiel des professionnels qualifiés pour mener des évaluations HCSA. Au moins un des membres de l'équipe d'évaluation doit être un expert SIG et télédétection. De plus, au moins un des membres de l'équipe doit avoir une expertise dans le domaine social, y compris dans la facilitation de processus engageant les communautés locales et la cartographie participative⁵. Les membres de l'équipe doivent être capables de communiquer de manière adéquate (c.à.d. dans le respect des cultures locales, suivant des méthodes appropriées, et avec l'aide d'interprètes) et effective avec différentes parties prenantes. Voir en Annexe 1 les termes de référence pour les équipes d'évaluations HVC-HCSA.

1.4 COMMENT UTILISER CE MANUEL

Pour éviter toute redondance, ce manuel a été développé pour être utilisé avec d'autres documents de référence (cf. Encadré 1).

ENCADRÉ 1: DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

GUIDE GÉNÉRIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES HVC

Ce document détaille les six catégories de HVC, procure des sources de données utiles et des méthodes, et donne des exemples de HVC. La version la plus à jour des définitions des HVC se trouve sur le site du HCVRN.

GUIDE GÉNÉRIQUE POUR LA GESTION ET LE SUIVI DES HVC

Ce document est un guide utile sur les méthodes de terrain pour le suivi des HVC (aussi utile pour l'identification de HVC), l'identification des menaces principales, et procure des recommandations générales de gestion. Le document présente aussi des principes généraux de gestion et de suivi, et un guide pour la planification et la réalisation de ces activités.

GUIDE PRATIQUE SUR L'APPROCHE HCSA

Ce guide pratique comprend sept modules, y compris les exigences sociales d'une évaluation HCSA ; l'intégration de HVC, HCSA et CLIP ; et des modules techniques sur la stratification forestière et l'analyse des parcelles.

GUIDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES EXIGENCES SOCIALES

Ce document est en cours de préparation, et fournira des directives pratiques pour se conformer avec les exigences sociales associées aux évaluations HCSA.

L'équipe d'évaluation devrait avoir parcouru en détails tous les documents ci-dessus avant de commencer une évaluation. Visiter le site de l'ALS et du HCSA pour les versions les plus à jour de chacun des documents.

⁴ Permis provisoire ou complet.

⁵ Une expertise sur la facilitation de processus avec les communautés locales dans des pays en voie de développement est très importants pour les aspects sociaux d'une évaluation. Ceci implique plus qu'être capable de communiquer avec différentes parties prenantes, et ne fait pas nécessairement partie du curriculum d'une formation générique en sciences sociales.

1.5 L'ÉVALUATION INTÉGRÉE HVC-HCSA

La Figure 1 ci-dessous illustre la façon dont une évaluation intégrée s'intègre à l'Approche HCS au sens plus large.

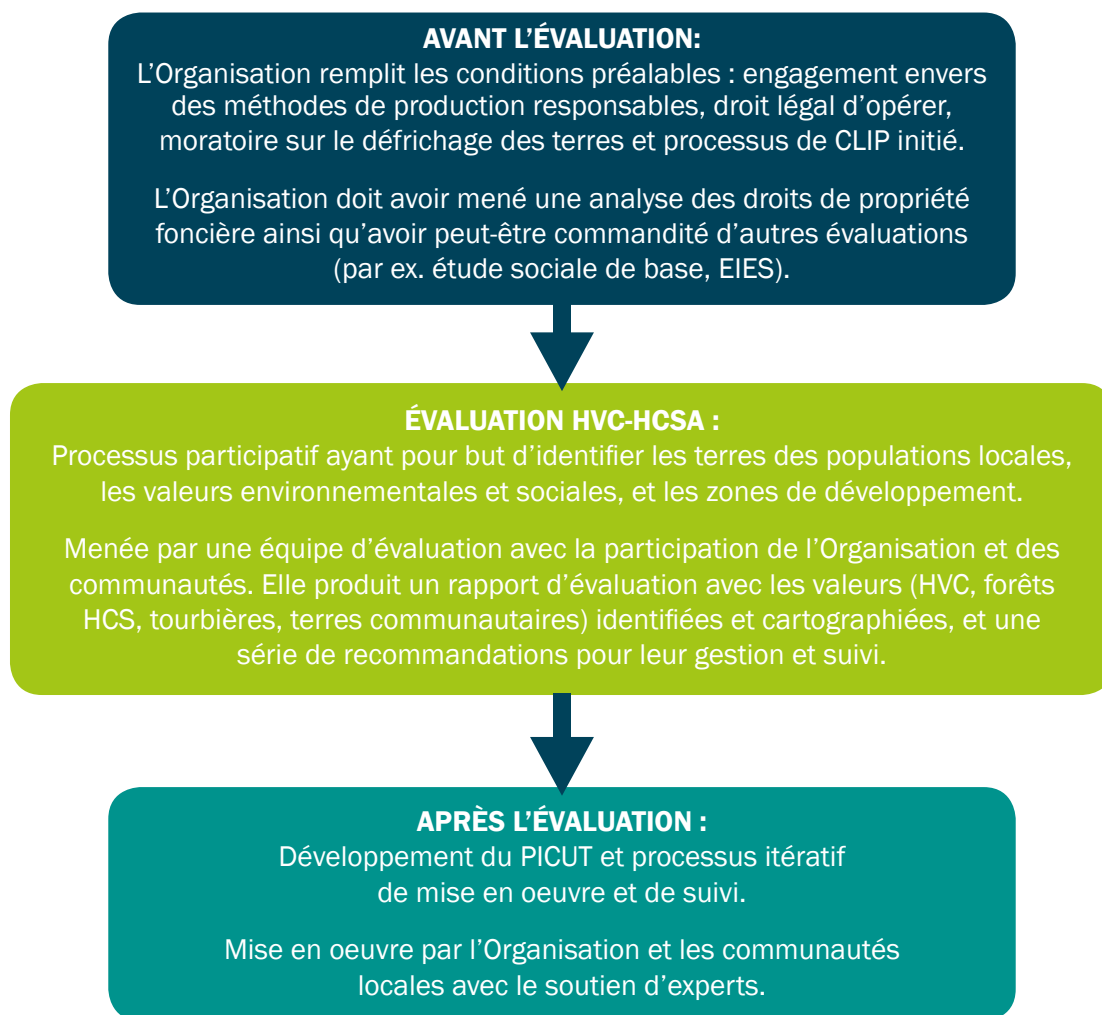


Figure 1 Processus général pour une production responsable, avec la place occupée par l'évaluation HVC-HCSA (encadré vert).

1.5.1 L'Organisation: Préparations avant l'évaluation

Avant le début de l'évaluation, l'Organisation doit avoir les permissions ou les droits requis par la loi pour l'exploration et/ou le développement de la zone considérée. L'Organisation commanditaire de l'évaluation doit aussi être déjà entrée en contact avec les communautés locales pour discuter:

- Du plan de projet (par ex. développement agricole, plantation pour la production de papier et pâte à papier), y compris les risques et avantages potentiels y étant associés
- De leurs engagements quant à l'identification et la préservation des HVC et des forêts HCS au sein de leurs opérations et dans le paysage environnant, en collaboration avec les communautés locales et autres acteurs
- Des raisons pour lesquelles les forêts HCS sont importantes pour les communautés locales ainsi que pour la société plus large
- Du droit des communautés locales de choisir d'identifier et de préserver les HVC et forêts HCS présentes sur leurs terres, et comment elles peuvent recevoir un soutien afin de maintenir toute forêt HCS identifiée
- Des étapes de développement du projet, y compris l'évaluation HVC-HCSA

À travers cette prise de contact avec les populations locales, l'Organisation devra avoir obtenu leur accord initial (CLIP) pour commencer l'évaluation, et avoir consenti avec elles du processus à suivre pour tout contact à venir et la façon dont leur accord pourrait être négocié⁶. L'Organisation doit faire une analyse des droits de propriété foncière existants, et peut avoir déjà complété une cartographie participative, ce qui procurerait des informations importantes pour l'évaluation HVC-HCSA.

1.5.2 L'évaluation HVC-HCSA

L'évaluation HVC-HCSA est un processus participatif qui permet d'identifier les valeurs environnementales et sociales à protéger au cœur de paysages de production. Le Module 3 du Guide pratique HCSA présente un cadre de travail pour l'intégration des HVC, HCSA et CLIP dans l'évaluation technique. Le présent manuel est un document technique qui se base sur ce cadre de travail intégré, et comprend tout le contenu pertinent du Module 3. La Figure 2 présente les étapes d'une évaluation HVC-HCSA.

Le rôle et la responsabilité de l'équipe d'évaluation est d'identifier ces valeurs en collaboration avec les communautés locales, des experts, l'Organisation et toute autre partie prenante pertinente, dans le but de produire un rapport d'évaluation. **Ce rapport devra compiler les résultats sociaux et environnementaux déduits d'études de terrain, d'entretiens, d'exercices de cartographie participative, d'analyses d'imagerie satellitaire, etc., et interprétés suivant les méthodologies des approches HVC et HCSA.** Le rapport devra passer le contrôle qualité du ALS de l'HCVRN, qui en vérifiera la rigueur technique et le niveau de compréhension théorique et pratique des concepts HVC et HCSA..

1.5.3 Après l'évaluation : PICUT et production responsa

Ce manuel ne couvre pas la production du Plan Intégré de Conservation et d'Utilisation des Terres (PICUT), qui ne fait pas partie des responsabilités de l'équipe d'évaluation. Le rapport d'évaluation est sensé servir de base pour le développement du PICUT, qui détermine le plan d'utilisation des terres pour assurer une production responsable dans le paysage considéré, et devra être développé par l'Organisation, les communautés et autres parties prenantes intéressées. Des informations supplémentaires sur le processus de Contrôle Qualité pour le PICUT est en cours de développement par la HCSA pour les Organisations et autres parties prenantes intéressées.

1.6 DIRECTIVES SUR LE CLIP POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'Organisation a la responsabilité ultime de la mise en application des principes de CLIP : elle doit avoir entamé le processus avant l'évaluation HVC-HCSA et le poursuivre une fois l'évaluation terminée. L'équipe d'évaluation doit cependant bien comprendre le CLIP et comment ses principes doivent être appliqués au cours de l'évaluation. Le Module 2 du Guide pratique HCSA fournit une liste de ressources sur le CLIP, donc ce manuel n'en détaille ni les principes ni le processus.

⁶ Exigences sociales de la HCSA

En ce qui concerne les communautés locales, il est important **de souligner que le processus de consultation ne devrait pas se limiter à une transmission d'informations de l'évaluateur vers un membre de la communauté. Au contraire, lorsque ce manuel fait référence à un processus de consultation, il faut comprendre une communication dans les deux sens impliquant des processus de participation active et de prise de décision jointe.** Une telle consultation devrait être juste, représentative et non discriminatoire et tout sous-groupe devrait aussi être consulté. Les résultats de l'évaluation devraient être présentés aux communautés affectées afin de recevoir leur feedback, et être validés. Une fois validés par les communautés affectées, ces résultats formeront la base sur laquelle se devra se fonder toute négociation.

Tout au long du document, on rappelle la manière dont le CLIP devra être considéré et intégré aux différentes activités et étapes du processus d'évaluation. Le Groupe de travail d'intégration a identifié plusieurs « barrières CLIP » le long du processus d'évaluation : des points clés où les populations locales peuvent décider de consentir ou non à la suite des opérations. Ceux-ci sont présentés dans la Figure 2 et inclus au détail des étapes correspondantes de l'évaluation dans la deuxième partie de ce manuel. En gros, les responsabilités des évaluateurs et celles de l'Organisation en ce qui concerne le CLIP peuvent être décrites de la façon suivante⁷:

Tableau 1 : Responsabilités de l'Organisation et des évaluateurs relatives au CLIP

CLIP : RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISATION	CLIP : RESPONSABILITÉS DES ÉVALUEURS
- Établir le premier contact et mener le processus de consultation des parties prenantes selon les principes de CLIP. - Obtenir l'accord des communautés pour mener l'étude préliminaire HVC-HCSA, ainsi que l'évaluation complète par la suite. - Décider avec chaque communauté concernée de la procédure selon laquelle leur accord sera sollicité pour le projet de développement et le plan de conservation. - Se mettre d'accord sur les zones de gestion HVC-HCSA finales et les activités de gestion et de suivi correspondantes. - Discuter de programmes de motivation et avantages pour une intégration des activités de développement et de conservation. - Se mettre d'accord sur la manière dont les populations locales seront représentées au sein du projet et comment leur accord sera sollicité et donné. - Mener des formations du personnel.	- Mener les activités pertinentes à l'évaluation (par ex. cartographie participative, inventaires forestiers, etc.) une fois l'accord des communautés obtenu. - Suivre les principes du CLIP pour la cartographie participative et la consultation des parties prenantes. - Fournir les informations nécessaires aux processus de consultation et discussion avec les communautés dans un format clair et facile à comprendre. - Présenter les zones des gestion HVC-HCSA préliminaires et les recommandations de gestion et de suivi correspondantes pour le processus de consultation. - Mener un processus de consultation auprès de représentants des communautés et d'ONG sociales pour avoir leur opinion sur la qualité du processus de CLIP suivi par l'Organisation.

⁷ La liste des activités présentée dans le tableau n'est pas exhaustive et fournit seulement un certain nombre d'exemples de la manière dont les rôles de l'Organisation et ceux de l'équipe d'évaluation peuvent être différentes en ce qui concerne le processus de CLIP

Section 2: L'ÉVALUATION HVC-HCSA

2.1 INTRODUCTION

Les trois étapes principales d'une évaluation HVC-HCSA sont : la phase de pré-évaluation, l'étude préliminaire, et l'évaluation complète (Figure 2). Ce manuel fait aussi brièvement mention de la rédaction du rapport et du contrôle qualité de l'ALS, mais pour plus de détails sur le rapport lui-même et les exigences correspondantes, voir le Modèle de rapport d'évaluation HVC-HCSA. Le contexte de chaque évaluation intégrée étant différent, plusieurs méthodologies seront nécessaires en pratique – par exemple l'ordre dans lequel les activités seront menées, le type d'études ou le nombre de visites de terrain nécessaires. Il est obligatoire de mener les trois étapes principales de l'évaluation dans le bon ordre (pré-évaluation, étude préliminaire, évaluation), mais l'ordre et le timing des activités menées lors ces trois phases est à la discrétion de l'équipe d'évaluation.

PROCESSUS D'ÉVALUATION INTÉGRÉE HVC-HCSA

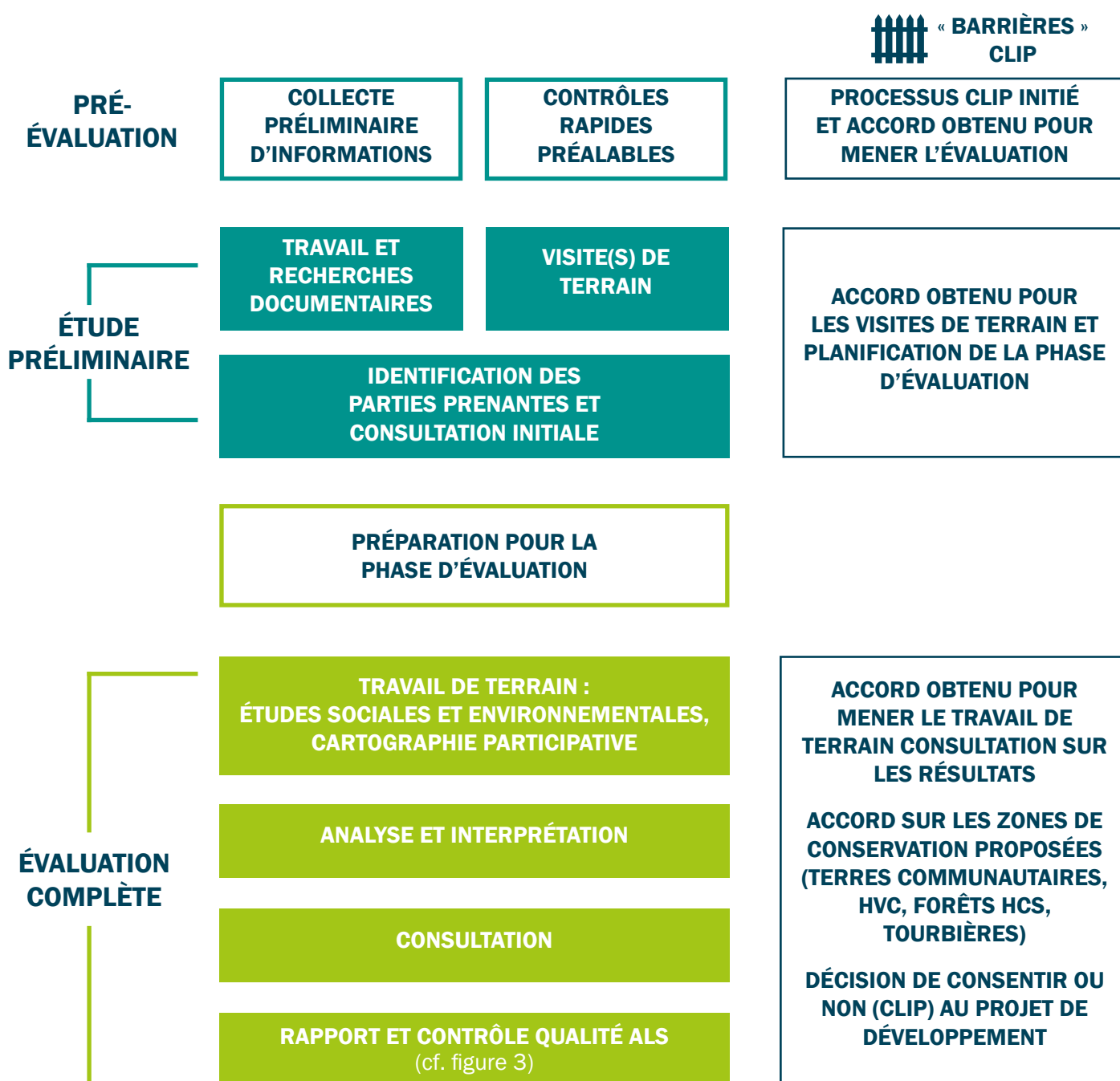


Figure 2 Processus pour une évaluation intégrée HVC-HCSA avec les « barrières » CLIP correspondantes

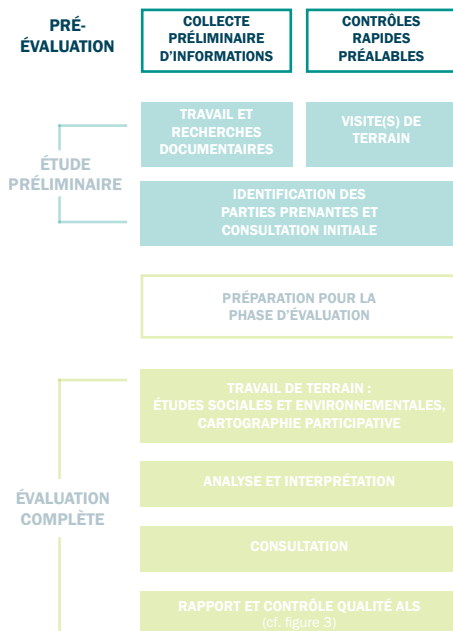
Le tableau 3 présente une vue d'ensemble de la manière dont les différentes activités relatives aux approches HVC et HCS et aux principes du CLIP s'intègrent aux étapes de l'évaluation. Cette liste d'activités n'est pas exhaustive, et a plutôt pour but de montrer comment l'évaluation incorpore les trois approches et principes.

Tableau 3 Vue d'ensemble de la manière dont les différentes activités relatives aux approches HVC et HCS et aux principes du CLIP s'intègrent aux étapes de l'évaluation.

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION	APPROCHE HVC	APPROCHE HCS	CLIP
Pré-évaluation	- Comprendre où se trouve le site et quelle est l'utilisation des terres actuelle - Demander les informations nécessaires à une évaluation préliminaire des conditions		Demander des détails sur les activités relatives au CLIP ayant déjà eu lieu
Étude préliminaire	- Recherche documentaire sur les valeurs potentielles présentes - Visite pour mieux comprendre les caractéristiques sociales et environnementales du site	- Développement de la carte de l'utilisation initiale des terres et analyse des parcelles - Échantillonnage des classes de végétation pour la vérification de terrain	- Sollicitation de l'accord pour l'évaluation - Vérifier que le processus pour l'obtention du CLIP a commencé
Travail de terrain (social et environnemental)	- Cartographie participative - Travail de terrain pour la collecte d'informations sur les HVC	- Identification des terres des populations locales - Vérification de l'étude des tourbières - Inventaire forestier - Finalisation de la carte d'utilisation des terres	- Solliciter la permission de mener le travail de terrain - Consultation sur les résultats des études et de la cartographie
Analyse et interprétation	- Identification des HVC et des zones de gestion HVC - Recommandations	- Analyse des parcelles - Identification des forêts HCS - Recommandations	- Inclure les communautés locales dans les résultats de la prise de décision - Consultation sur les résultats
Consultation	Consultation sur les HVC et les recommandations de gestion	Consultation sur les recommandations de gestion HCSA	- Consultation sur les résultats - Modification des cartes et des recommandations si nécessaire
Rapport et contrôle qualité ALS			

2.2 PRÉ-ÉVALUATION: PREMIÈRES ÉTAPES AVANT DE COMMENCER UNE ÉVALUATION HVC-HCSA

Avant de commencer une évaluation, quelques aspects pratiques (où est le site, à quel stade d'exploration, du processus de CLIP, de développement, etc.) et administratifs (par ex. signature de contrats) doivent être considérés.

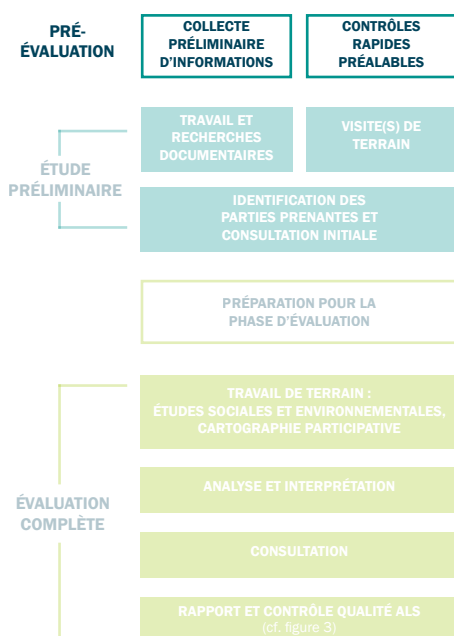


2.2.1 Collecte préliminaire d'informations

Lorsqu'une Organisation entre en contact avec un évaluateur⁸ dans le but de commanditer une évaluation, celui-ci doit rassembler les informations suivantes:

1. Détails de la zone d'intérêt, comprenant au moins des données géographiques exactes sur les limites de la zone (coordonnées géographiques et superficie). Bien que la ZI puisse être modifiée plus tard, elle doit inclure la concession et une portion du paysage environnant.
2. Cartes montrant l'occupation / affectation actuelle des terres (par ex. images Landsat 8 ou Sentinel 2). Ces images doivent être récentes (moins de 12 mois).
3. Type de projet de développement (actuel ou futur), par exemple plantation d'huile de palme, plantation forestière, plans pour des petits producteurs, etc.
4. Raison pour l'évaluation HVC-HCSA (par ex. politique intérieure de l'Organisation).
5. Type de régime foncier (informations initiales sur qui contrôle / est propriétaire / a droit d'usage sur les terres).
6. Résumé des étapes du processus de CLIP qui ont déjà été réalisées (en particulier comment l'accord des communautés pour mener l'évaluation a-t-il été sollicité et obtenu), et les parties prenantes clés qui ont été impliquées (communautés, autres).
7. Informations sur les communautés présentes dans la ZI ou avoisinantes, si disponible.

⁸ Tout au long du manuel, les termes « évaluateur » et « équipe d'évaluation » sont utilisés de façon interchangeable. En fin de compte, l'évaluateur principal est responsable de la qualité du rapport final, mais les différents membres de l'équipe d'évaluation auront des rôles et responsabilités variées au cours de l'évaluation selon leurs domaines d'expertise



2.2.2 Étape rapide de contrôles préalables

Au cours de la phase de recherches documentaires, l'évaluateur devrait mener quelques contrôles rapides afin de mieux comprendre : quels sont les engagements pris par l'Organisation pour une production responsable, quelles activités sont en cours sur le terrain, l'Organisation a-t-elle des droits d'exploration ou de développement sur la zones et quels sont-ils, et quels progrès ont été faits par l'Organisation dans le processus de CLIP. Ces points correspondent aux quatre préconditions résumées dans le tableau ci-dessous.

Le tableau 4 donne aussi des exemples d'indices que l'évaluateur peut utiliser afin de déterminer si les préconditions correspondantes sont remplies ; ces listes ne sont cependant pas exhaustives, et certains détails peuvent changer selon les pays en particulier, mais aussi selon le site considéré pour l'évaluation. Il est important de souligner que ceci est un exercice documentaire, et l'évaluateur doit demander des informations auprès de l'Organisation pour déterminer si les préconditions sont remplies. Une fois sur le terrain, les évaluateurs devront trianguler⁹ les informations afin de confirmer que les préconditions sont bien remplies.

⁹ Par exemple à l'aide d'entretiens avec des experts et les populations locales, ainsi que lors de visites de terrain sur le site de l'évaluation

Tableau 4 Exemples des preuves et indices qu'un évaluateur peut récolter au cours d'un exercice de contrôles préalables.

PRÉCONDITIONS À REMPLIR PAR L'ORGANISATION	EXEMPLES DE PREUVES RÉCOLTÉES PAR L'ÉVALUATEUR
1. Engagement¹⁰ pour le respect de mesures de précaution environnementales et sociales	- Politique intérieure et/ou déclaration par l'Organisation l'engageant à respecter les valeurs clés des processus HVC, HCSA et CLIP sur l'ensemble de ses opérations, par ex. conservation de la biodiversité et des habitats, aucune déforestation, protection des tourbières, respect des droits fonciers et communautaires, promotion de modes de vie durables - Si l'Organisation est membre de la HCSA, cela démontrerait aussi d'un certain niveau d'engagement envers des mesures de protection environnementales et sociales (cependant être membre de la HCSA n'est pas obligatoire)
2. Moratoire sur le défrichage ou la préparation de nouvelles terres en l'absence d'un Plan de conservation et d'utilisation des terres (PICUT) complet ¹¹	- Déclaration par l'Organisation (par ex. dans un email, une politique intérieure ou sur leur site internet) - Cartes récentes de l'occupation des sols ou une analyse du changement d'affectation des terres (montrant qu'aucun défrichage n'a eu lieu) - Cartes historiques (dynamique de l'utilisation des terres), ou une analyse historique rapide en utilisant Google Earth
3. Droit légal ou permission d'exploration démontrables pour la Zone d'Intérêt	- Analyse du régime foncier (cf. ci-après pour plus de détails) - Titre foncier, bail, permis de planification¹², accord de concession, permis d'exploration, permission des propriétaires terriens actuels, etc. - Accord ou Protocole d'accord des propriétaires terriens donnant la permission de mener les évaluations qui fourniront les informations relatives au projet de développement potentiel de leurs terres
4. Le processus de CLIP a été initié par un partage de toutes les informations relatives au projet de développement avec toutes les communautés potentiellement impactées et toutes les parties prenantes. Les parties se sont mises d'accord sur le processus de négociation à suivre pour solliciter et obtenir consentement, avec leurs représentants choisi au cours d'un processus juste	- Chronologie du processus de CLIP mené par l'Organisation Une éventuelle documentation peut être: - Explication du projet fournie aux communautés impactées et parties prenantes (par ex. comptes rendu de réunions) - Comment les communautés et autres parties prenantes seront représentées et comment feront-elles partie du processus d'évaluation - Qui veulent-elles impliquer comme consultant ou représentant légal (le cas échéant) - Comment les informations relatives au projet seront partagées - La procédure à suivre pour solliciter le consentement final pour le projet de développement et le plan de conservation - Accord des communautés impactées pour mener l'évaluation HVC-HCSA - Protocole d'accord signé entre l'Organisation et les communautés

10 À ce stade, l'évaluateur recherche seulement une indication d'engagement pris, plutôt qu'une preuve de conformité.

11 Des directives et les procédures d'assurance qualité pour la production de la proposition finale de PICUT sont en cours de production par la HCSA. Avant de finaliser le PICUT, la préparation des terres peut seulement commencer dans les zones pour lesquelles le CLIP a été obtenu, et où l'utilisation proposée des terres ne fait pas l'objet d'une dispute ou d'un conflit.

12 Des Organisations peuvent se servir d'évaluations HVC-HCSA pour établir la viabilité financière d'un projet.

À la fin de cette étape préparatoire, durant laquelle l'évaluateur rassemble des informations de base sur le site d'évaluation et complète un exercice rapide de contrôle préalables, il/elle décide de continuer ou non avec un contrat pour mener une étude préliminaire. Si l'une des préconditions présentées ci-dessus n'est pas remplie (au moins au vu d'informations préliminaires), l'évaluateur doit choisir de ne pas poursuivre l'évaluation HVC-HCSA. Il/Elle devrait plutôt discuter d'abord avec l'Organisation d'une façon dont les préconditions pourraient être remplies avant la signature d'un contrat pour une évaluation HVC-HCSA.



CLIP INITIÉ ET ACCORD OBTENU POUR MENER L'ÉVALUATION

2.2.3 Poursuivre l'évaluation HVC-HCSA

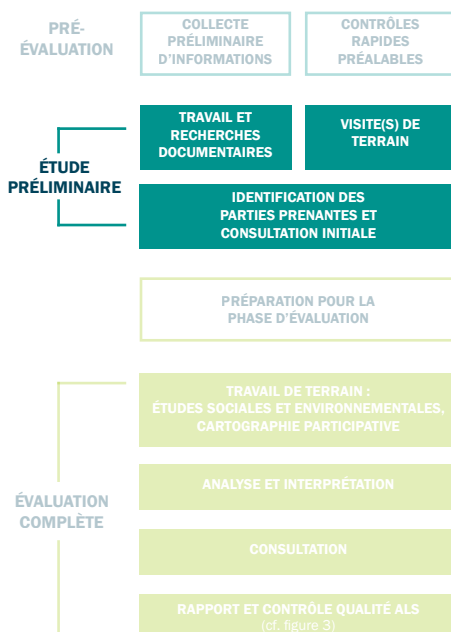
Un évaluateur en possession d'un permis ALS doit s'assurer que l'Organisation commanditaire de l'évaluation comprend bien les éléments suivants:

- Le processus et les activités requises dans le cadre d'une évaluation HVC-HCSA.
- Le but, les exigences et les outils mis à disposition ou relatifs à l'ALS, y compris le coût associé au contrôle qualité des rapports d'évaluation, le temps nécessaire et les résultats possibles ainsi que comment utiliser la plateforme en ligne de l'ALS pour suivre le statut d'un rapport.
- Des recommandations de gestion et de suivi seront faites sur base de l'évaluation : celles-ci devront être mieux développées, affinées et mises en application par l'Organisation en dehors du cadre de l'évaluation HVC-HCSA.

Le contrat entre l'évaluateur et l'Organisation doit faire clairement état des rôles et responsabilités des deux parties. Il est recommandé que les évaluateurs mettent en place deux contrats différents, l'un pour l'étude préliminaire et l'autre pour l'évaluation complète. Si cela ne s'avère pas possible, le contrat devrait inclure une clause qui permette à l'évaluateur d'en sortir après l'étude préliminaire si les résultats obtenus au cours de cette dernière indiquent qu'il ne serait pas approprié de mener une évaluation complète (par ex. si le processus de CLIP n'a pas été initié, l'accord n'a pas été obtenu pour mener l'évaluation, etc.).

Documents de référence

- Module 5 du Guide pratique HCSA
- Guide générique pour l'Identification des HVC (Section 3)



2.3 ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Une étude préliminaire inclut des activités telles qu'une collecte documentaire d'informations, une analyse préliminaire de l'occupation des sols, des visites de terrain, l'identification des parties prenantes et une phase de consultation. L'étude préliminaire est aussi un moyen de déterminer si une évaluation complète devrait être menée, et si oui de préparer l'équipe d'évaluation. **Une étude préliminaire est obligatoire pour toutes les évaluations HVC-HCSA** parce que l'occupation initiale des sols doit être vérifiée sur le terrain avant l'évaluation complète, et il faudra aussi vérifier si les informations récoltées pendant la phase de pré-évaluation correspondent à la réalité sur le terrain. Une étude préliminaire ne se limite pas nécessairement à une seule visite de terrain : plusieurs visites peuvent être nécessaires afin de récolter toutes les informations préliminaires pour préparer l'évaluation. Le travail de terrain de l'étude préliminaire est mené par une équipe d'experts réduite (en général 2 experts). L'évaluateur principal peut

faire partie de cette équipe bien que cela ne soit pas nécessaire si un autre membre de l'équipe possédant l'expertise et l'expérience requises peut s'en charger. L'équipe de terrain devrait aussi inclure quelqu'un qui connaît la carte de l'occupation des sols et sait comment en vérifier les données, et devrait si possible être accompagnée de personnes possédant des connaissances locales (c.à.d. langue, facilitation de processus communautaires, connaissance de la région). Les aspects logistiques tels que la taille du site et son accessibilité (par ex. l'état des routes) auront un impact sur la planification de l'étude préliminaire ; l'Organisation commanditaire fournit généralement un soutien logistique.

2.3.1 Définition du cadre de l'évaluation

La ZI à cartographier à l'aide d'images satellitaires doit inclure la concession ainsi que le paysage environnant. Les limites de la ZI devraient coïncider avec des limites administratives ou naturelles, comme par exemple celles d'un bassin versant hydrologique ou autre sous-division du paysage. La décision sur les limites choisies devrait être justifiée.

Le paysage environnant peut être déterminé en (a) identifiant le bassin versant ou l'unité de terrain contenant un cluster d'écosystèmes ; (b) sélectionnant une unité de taille suffisante pour inclure la concession proposée pour la plantation et une zone tampon (par ex. couvrant 50 000 ou 100 000 ha) ; ou (c) utilisant un rayon de 5 km autour de la concession. La décision sur la limite choisie devrait être justifiée.

2.3.2 Collecte d'informations

Trois types d'informations sont requis au cours d'une évaluation : des données environnementales, des données sociales, et des données géographiques. La première étape est de rassembler toutes les sources de données pertinentes à la ZI et au paysage environnant. Ceci devra inclure des études publiées ou non, des rapports de recherche, et autres sources pertinentes. Toutes les données et ressources utilisées doivent être récentes, objectives et détaillées. **L'identification des HVC et la classification des forêts HCS se fera sur base de données primaires récoltées par l'équipe d'évaluation. L'utilisation de données secondaires (par ex. le rapport d'une EIES récente) peut cependant être acceptable, si ceci est bien justifié et référencé.**

L'évaluateur fait une requête de données auprès de l'Organisation, dans le but d'avoir accès à toutes les données qu'il/elle considérerait utile dans le cadre de l'évaluation (par ex. données vecteur telles données hydrologiques, topographiques et transport). L'Organisation peut aussi partager des plans de développement économique, ainsi que des cartes de son domaine, les zones de projet de concession, et le paysage environnant. En plus des données récoltées auprès de l'Organisation, l'équipe d'évaluation peut obtenir des informations auprès d'autres sources, dont celles de la liste présentée dans le tableau 5. Voir aussi le Guide générique pour l'identification des HVC (Section 3) pour plus de recommandations sur des sources de données utiles.

Les experts environnementaux et sociaux du pays sont des ressources de grande valeur, et peuvent être consultés dès cette étape, ainsi que plus tard au cours de l'analyse des résultats. L'équipe d'évaluation devra passer en revue et faire la synthèse des données disponibles afin de bien comprendre le contexte social et environnemental de la concession ainsi que du paysage au sens plus large. Une analyse des informations manquantes devra alors être menée pour identifier où des données supplémentaires seront nécessaires.

Tableau 5 Exemples de sources de données et d'informations pouvant être utilisées lors d'une évaluation HVC-HCSA.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES	DONNÉES SOCIALES	DONNÉES GÉOGRAPHIQUES
Documents et études: - Études biologiques - Liste Rouge et cartes de l'UICN - Liste d'espèces CITES - Carte des Zones clés pour la biodiversité - Listes nationales d'espèces protégées - Carte des aires protégées - Analyse des plans, politiques et législation environnementaux pertinents Information: - Topographie et pentes - Occupation des sols - Sols (en particulier les zones de tourbière) - Hydrologie (y compris les données sur le drainag¹³) - Historique des perturbations des milieux forestiers	Documents et études: - Étude sociale de base - EIS - Analyse du régime foncier - Études socio-économiques - Plans, politiques et législation sociaux pertinents Information: - Emplacement des villages - Cartographie des parties prenantes - Démographie - Ethnographie - Données foncières - Plan cadastral - Langues - Contexte culturel - Études ethnobotaniques - Statut socioéconomique et besoins pour son développement	- Modèle numérique de terrain - Plans de développement de l'Organisation - Images satellitaires (par ex. Landsat/Sentinel) - Données LiDAR (si disponibles) - Cartes de l'occupation initiale des sols - Limites administratives - Limites des autres concessions - Limites des aires protégées - Cartes des moratoires (le cas échéant) - Cartes des zones forestières et des aires de l'État - Carte du système foncier - Cartes du plan d'affectation des terres - Régions physiographiques - Cartes des aires de conservation

2.3.3 Carte préliminaire de l'utilisation des sols et analyse des parcelles

Une carte précise de l'utilisation des sols est d'importance cruciale pour mener une évaluation HVC-HCSA. Le spécialiste SIG/télédétection doit préparer une classification initiale de la végétation sur base d'une analyse de données de télédétection, en suivant les exigences méthodologiques présentées dans le Module 4 du Guide pratique HCSA. Une carte préliminaire de l'utilisation des sols est alors produite sur base de cette classification initiale ; ceci doit être fait rapidement afin de faciliter une planification efficace des parcelles de calibration pour les données LiDAR de biomasse aérienne, des transects LiDAR, ou des parcelles pour l'inventaire forestier (selon l'option choisie), ainsi que pour optimiser la distribution des échantillons sur toute la gamme de valeurs de stocks de carbone attendue (cf. Module 4 du Guide pratique HCSA).

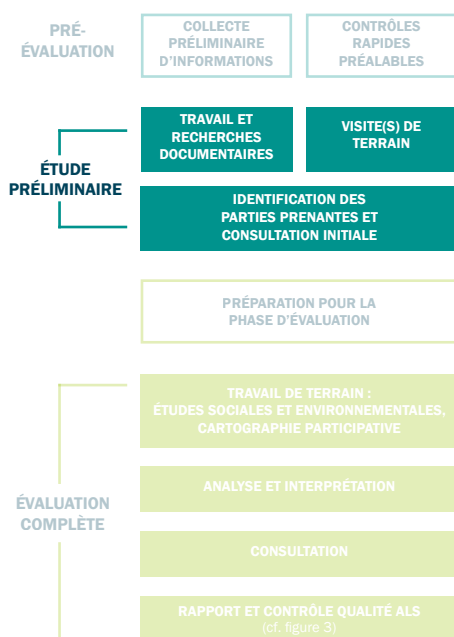
Documents de référence

- Modules 4 et 5 du Guide pratique HCSA

¹³ Doing a detailed drainage mapping in the pre-assessment phase is very useful. Some human settlements may be indirectly affected by the new development, impacting the water quality. The drainage mapping helps to see the settlements that can be affected.

L'exactitude de la carte de l'utilisation des sols dérivée de données LiDAR peut d'abord être vérifiée en utilisant des images satellitaires. Une vérification sur le terrain est alors menée au cours de l'étude préliminaire; les parcelles de calibration biomasse aérienne / LiDAR sont cependant réalisées au cours de l'évaluation complète. Une première analyse des parcelles peut être menée (selon le Module 5 du Guide pratique HCSA) en utilisant la classification initiale de la végétation afin de fournir les informations nécessaires à la planification des activités de terrain de l'étude préliminaire.

Il est alors recommandé de produire une autre classification plus nuancée de la végétation dans le cadre de l'évaluation des HVC (par ex. il faudra faire la distinction entre forêts de terre ferme, de celles de tourbières ou marécageuses et des forêts de zones riveraines, etc.). L'analyse préliminaire des parcelles est alors faite pour produire et situer des groupements de différentes classes de forêts ou de zones non forestières afin de faciliter l'évaluation sur le terrain¹⁴.



2.3.4 Visite(s) de terrain

Remarque : Il est impératif que des représentants de l'Organisation aient rendu visite aux communautés avant l'arrivée des évaluateurs, et aient eu une discussion et un échange sur la proposition de projet, et aient établi un processus de négociation de leur accord pour le projet et les phases de développement, y compris la visite des évaluateurs.

Les visites de terrain sont importantes afin de mieux comprendre la topographie et l'utilisation des sols dans la ZI, ce qui permet à l'évaluateur de mieux planifier l'évaluation complète. En effet en récoltant plus de détails sur l'environnement local, il/elle permet à l'équipe de déterminer: l'expertise nécessaire pour les études de terrain¹⁵, l'emplacement des parcelles d'échantillonnage, leur accessibilité, les protocoles à suivre pour les tests d'inventaire forestier, où sont situées les communautés locales, leur accessibilité et à quel stade en est le processus de CLIP.

2.3.4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Les activités de consultation menées au cours de l'étude préliminaire servent à récolter des informations sur le contexte social et environnemental de la zone d'étude, et à identifier les éventuelles préoccupations et recommandations relatives à l'évaluation et au projet même (c.à.d. la production).

C'est le moment de mener une consultation initiale, en particulier:

- Des populations locales (cf. ci-dessous pour plus de détails)
- Des experts environnementaux et sociaux qui pourraient éventuellement se joindre à l'équipe d'évaluation ou qui possède des données et des informations et/ou préoccupations à partager
- Des parties prenantes au sens plus général du terme, qui peuvent aider à mieux comprendre les éventuelles préoccupations initiales relatives au projet

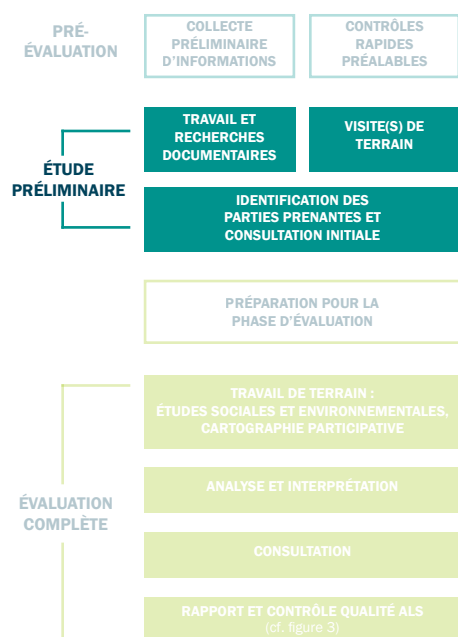
¹⁴ Une fois les études de terrain de la phase d'évaluation complète complétées et l'utilisation des sols finalisée, l'analyste SIG fera l'analyse complète des parcelles.

¹⁵ Important en particulier pour l'expertise sociale requise (par ex. avoir quelqu'un qui parle la langue locale, qui est familier avec le contexte social, et en qui les populations locales auront confiance).

ENCADRÉ 2 : TYPES DE PARTIES PRENANTES

L'expert social (ou les experts sociaux) de l'équipe d'évaluation identifie les différentes parties prenantes à consulter et avec lesquelles travailler au cours de l'évaluation. Par exemple, il sera important de rencontrer et discuter du projet et de l'évaluation avec:

- Les communautés impactées (en considérant bien les sous-groupes présents : hommes, femmes, jeunes, personnes âgées, minorités)
- Le gouvernement national et les autorités locales
- Les ONG et la société civile
- Les responsables du projet de développement
- Les autres acteurs du secteur privé qui seraient actifs dans la région concernée



2.3.4.2 Rendre visite à une partie des communautés

Rendre visite aux communautés locales permet à l'équipe d'évaluation de vérifier à quel stade en est le processus de CLIP, et de préparer le travail de terrain (par ex. les études sociales nécessaires à l'identification des HVC 5 et 6). Les évaluateurs devraient être bien préparés pour les rencontres avec les communautés locales, et avoir par exemple des interprètes indépendants. Le choix des communautés (par ex. quel village) à rencontrer au cours de l'étude préliminaire dépendra d'un nombre de facteurs, par exemple :

- Rendre visite aux agglomérations d'habitants dont les terres ou les territoires coutumiers seront impactés par le projet de développement (c.à.d. les communautés ayant signé un bail avec l'Organisation pour l'entièreté ou une partie de leurs terres).
- Rendre visite aux agglomérations d'habitants avec lesquelles un processus de CLIP a déjà commencé (d'après les informations fournies par l'Organisation au cours des contrôles préalables).
- Rendre visite aux agglomérations d'habitants chevauchant, ou situées près de sites où une vérification de terrain de la végétation a été prévue.¹⁶

Expliquer les objectifs et les activités d'une évaluation HVC-HCSA

Les évaluateurs doivent avoir préparé une explication sur le but de l'évaluation et les différentes activités impliquées, et une manière de parler aux communautés de la forêt et de ses ressources d'une manière appropriée. Plutôt que d'utiliser trop de termes techniques et de schémas, il est important de s'assurer que les communautés développent un bon niveau de compréhension du concept des approches HVC et HCS, des activités requises par l'évaluation et des implications du projet pour l'utilisation présente et future des ressources naturelles et terriennes, y compris le rôle que les communautés auraient à jouer dans leur gestion et suivi. Les évaluateurs doivent expliquer clairement le processus de l'évaluation, en détaillant toutes les visites proposées par les experts, les étapes de consultation, et l'obtention (ou non) du consentement des communautés locales.

Documents de référence

- Module 2 du Guide pratique HCSA

¹⁶ Si certaines zones sont d'intérêt particulier du fait de leur utilisation ou des classes forestières présentes, l'équipe pourrait prévoir une rencontre avec les communautés dans les environs de ces sites et demander leur permission pour y entrer.

Vérifier le progrès du processus de CLIP et des études sociales

L'équipe d'évaluation doit vérifier que l'Organisation a bien informé les communautés sur le projet de développement, que celles-ci en ont bien compris l'emplacement, la taille et les objectifs de développement et de conservation, et qu'elles ont donné leur accord pour l'évaluation HVC-HCSA. Toutes les consultations devraient faire l'objet d'une documentation détaillée qui doit être conservée (cf. les exigences relatives à la documentation en Annexe 4). La vérification du processus de CLIP peut consister en une série de rencontres avec un échantillon des communautés pour s'assurer qu'un premier contact a eu lieu, ainsi qu'un partage de toutes les informations, en conformité avec les exigences des principes de CLIP. Vérifier par exemple:

- Si les communautés ont nommé leurs représentants elles-mêmes
- Si on peut trouver une preuve spécifique que les propriétaires terriens coutumiers savent qu'ils peuvent dire non aux plans de développement ou de conservation?

Avant que les Organisations ne puissent commencer le processus d'acquisition des terres, elles doivent bien comprendre qui possède déjà des droits, de propriété ou d'usage, sur quelles terres – que ces droits soient de nature légale, coutumière ou même informelle. Il convient donc aussi de vérifier qu'une analyse du foncier a été menée. Celle-ci devrait clarifier quelles institutions ont quel type d'autorité sur quelles terres, et qui est en charge de la manière dont ces terres peuvent être acquises, héritées et transférées. **Si une telle analyse n'a pas eu lieu, l'évaluation ne peut pas continuer.**

ENCADRÉ 3 CARTOGRAPHIE PARTICIPATIVE

La cartographie participative a été l'objet de nombreuses discussions lors du développement du guide pratique de la HCSA et de ce manuel pour les évaluations HVC-HCSA. Qu'implique le processus de cartographie participative? Qui devrait la mener? Quand doit-on en faire une?

La cartographie participative est un outil d'identification et de cartographie des types d'utilisation des terres et des ressources naturelles par les communautés locales, ainsi que de leurs droits sur celles-ci. C'est une méthode qui se base sur les connaissances locales et place les populations locales au centre du processus de cartographie. Une cartographie participative peut être réalisée à différentes échelles, et produire soit une carte générale qui montre les zones utilisées par les populations locales de manière non spécifique, soit une carte plus détaillée qui situe les sites sacrés, les camps de chasse et les sources d'eau potable naturelles. Ceci peut signifier des méthodologies et chronologies différentes.

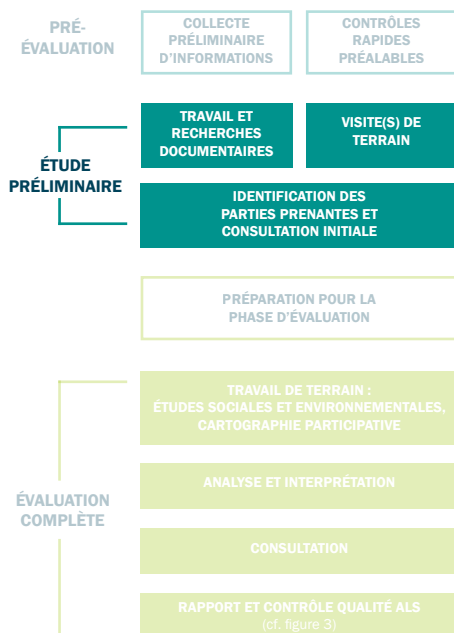
Un guide sur les exigences sociales de la HCSA, qui pourra être utilisé en plus du Module 2 du Guide pratique de la HCSA, est en cours de développement. Ce guide expliquera plus en détails quand et comment une cartographie participative doit être réalisée dans le cadre de la HCSA. Dans le cadre de ce manuel, afin de se faire une meilleure idée de ce qui est requis en termes de cartographie participative, les évaluateurs devraient considérer les points suivants:

- **L'Organisation doit initier une cartographie participative très tôt afin de déterminer comment les zones utilisées par les populations locales dans la zone d'intérêt (usage coutumier et/ou titre foncier légal) chevauchent la concession dans laquelle l'Organisation planifie/projette des activités de production¹⁷.**
- **Au cours de l'étude préliminaire, l'évaluateur doit vérifier qu'une première série de cartes participatives a été produite (c.à.d. vérifier que des activités de cartographie ont eu lieu, que les populations locales ont été impliquées, et ont validé les cartes), et que les populations locales ont donné leur accord pour une cartographie plus avancée / une évaluation menée dans le cadre du projet de développement futur qu'elles ont toujours le droit d'accepter ou de refuser. Si c'est le cas, alors l'évaluation HVC-HCSA peut continuer. Si non, il n'est pas acceptable de mener l'évaluation, et l'Organisation redevient responsable de compléter une analyse de la propriété foncière sur base d'une cartographie participative**

Si l'évaluation a lieu:

- L'évaluateur peut alors se baser sur les cartes participatives existantes pour commencer l'identification de valeurs et sites plus spécifiques (par ex. HVC).
- Les populations locales peuvent décider d'exclure certaines zones du cadre de l'évaluation et d'une cartographie plus détaillée.

¹⁷ Si une cartographie participative a déjà été menée par l'Organisation, les résultats peuvent être utilisés, mais ils doivent d'abord être validés par l'équipe d'évaluation (par ex. en parlant aux communautés qui y ont participé, en vérifiant une partie des cartes, etc.) pour s'assurer que la cartographie a été réalisée de façon appropriée



2.3.4.3 Vérification de terrain initiale de la carte d'utilisation des sols

La visite de terrain donne aux évaluateurs une opportunité de faire une première vérification de la carte initiale d'utilisation des sols, et de calibrer les données LiDAR et toute autre source de données/imagerie utilisée. L'expert SIG/télédétection qui a produit les cartes d'utilisation des sols et la stratification des forêts devrait apporter un soutien technique aux équipes de terrain et faire alors les corrections nécessaires aux cartes.

Remarque: Même si l'Organisation a obtenu l'accord nécessaire pour mener l'évaluation, il est important d'avoir l'accord direct des communautés locales avant d'entrer sur leurs fermes ou dans les forêts (communales) pour les études de terrain et de végétation. Même dans le cadre d'évaluations de propriété privées, il est bon de prendre contact avec les populations locales qui utilisent les terres ou les ressources naturelles présentes dans la ZI. Il est aussi recommandé qu'un représentant des populations locales accompagne les équipes de terrain autant que possible, pour toutes les visites de terrain / des communautés quelle que soit la phase de l'évaluation.

Pour la vérification de terrain il est utile d'imprimer une copie des fonds de cartes et de la carte d'utilisation des sols. Pour un relevé de terrain type, l'équipement de base inclut des GPS, un compas, un altimètre, un inclinomètre et un appareil photo numérique. Le but principal de cette étape de vérification de terrain est une évaluation visuelle qui permettra de déterminer si les limites des classes d'utilisation des sols établies par analyse SIG des images satellitaires sont exactes. Les points choisis pour la vérification sont donc généralement situés à la frontière entre deux classes ou bien dans des zones où l'utilisation des sols n'a pas pu être identifiée à partir de données de télédétection (par ex. si des données satellitaires étaient manquantes). Pour la vérification, l'emplacement (c.à.d. les coordonnées) de chaque point doit être noté à l'aide d'un GPS, et des photos prises dans cinq directions: nord, sud, est, ouest et vers le ciel. Une évaluation visuelle des sols peut aussi faire partie des tâches menées au cours de la phase de vérification de terrain, en faisant attention en particulier à la présence de tourbières¹⁸. Les informations récoltées devraient être notées sur des fiches de données standardisées. Toutes les erreurs par rapport à la carte d'utilisation des sols notées au cours de l'étude préliminaire devront être corrigées par l'expert SIG / télédétection. Une fois les mises à jour faites, l'analyse préliminaire des parcelles pourra alors aussi être affinée et l'équipe d'évaluation pourra choisir l'emplacement des parcelles de mesure de la biomasse ainsi que la stratégie d'échantillonnage pour l'évaluation complète (cf. Module 4 du Guide pratique HCSA). Si le temps le permet et si l'accord des populations locales a été obtenu, il est aussi possible de faire un premier relevé de biomasse et de données écologiques (suivant les exigences détaillées dans le Module 4 du Guide pratique HCSA).

Documents de référence

- Module 4 du Guide pratique HCSA

¹⁸ À noter : l'utilisation / affectation des sols ainsi que le statut de drainage. Les forêts sur tourbières qui ont été drainées devront être re-submergées et protégées

2.3.4.4 Identification des marqueurs biophysiques et écologiques

- Compléter un transect de reconnaissance à travers la zone pour faire une première caractérisation des classes de végétation et des types de terrain principaux, pour préparer les méthodologies d'inventaire biologique.
- Se rendre dans tous les écosystèmes non-forestiers qui devront être inclus à l'évaluation des HVC (par ex. les zones de savane, rivières, zones humides).
- Comprendre où se trouvent / Cartographier tous les points d'accès à la zone d'intérêt (routes, rivières) afin de préparer la planification de l'évaluation complète

2.3.5 Résultats de l'étude préliminaire

L'étude préliminaire fera l'objet d'un rapport d'une forme ou d'une autre : ceci peut être un rapport écrit ou une présentation faite à l'Organisation et à d'autres parties prenantes intéressées, et sera utile pour communiquer avec l'Organisation ainsi que pour planifier l'évaluation complète. Le rapport de l'étude préliminaire peut être relativement succinct, mais doit au moins inclure les informations suivantes:

- Résumé des conclusions de l'étude préliminaire et informations manquantes sur lesquelles l'évaluation complète devra porter attention et efforts
- Recommandations (le cas échéant) quant à ce que l'Organisation devrait finir avant le début de l'évaluation complète, comme par exemple la cartographie participative des zones utilisées par les communautés locales qui devraient être exclues du projet de développement
- Chronologie et activités menées au cours de l'étude préliminaire
- Liste des sites visités (par ex. villages, classes de végétation, transects d'exploration à travers la zone, autres sites d'intérêt, caractéristiques biophysiques et écologiques clés)
- Consultations
- Contrôles et vérification menés
- Photos de la vérification de terrain et observations relatives à la carte d'utilisation des sols
- Proposition pour les études de terrain à mener, avec les méthodologies correspondantes

Le rapport de l'étude préliminaire ne doit pas être rendu à l'ALS pour contrôle qualité. Toutefois, dans **le rapport de l'évaluation complète une section relative à l'étude préliminaire devra être remplie et est importante à des fins de contrôle qualité.**



BARRIÈRE CLIP RELATIVE AUX COMMUNAUTÉS

Un accord des communautés doit avoir été obtenu à ce stade de l'étude préliminaire, et doit inclure:

- La manière dont les communautés seront représentées au cours du développement du projet, ainsi que du processus d'évaluation.
- La permission pour les équipes de terrain de mener une cartographie participative et les études de terrain (par ex. les parcelles pour l'évaluation des HVC et la mesure des forêts HCS).
- La manière dont les communautés prendront part à ces processus.
- Qui les communautés veulent impliquer en tant que conseillers ou conseil juridique.
- Comment les informations relatives au projet (ainsi qu'aux études HVC et HCSA) seront partagées.
- La procédure qui devra être suivie pour solliciter le consentement général des communautés quant au projet de développement et à la proposition pour le plan de conservation

Il se peut que certaines communautés acceptent de participer à l'évaluation HVC-HCSA, tandis que d'autres préfèrent s'abstenir.

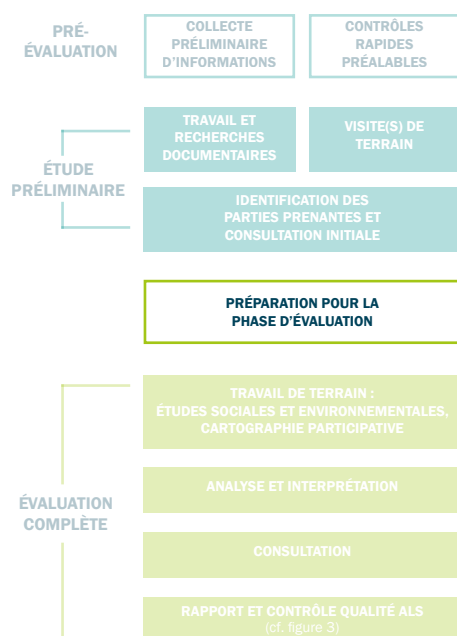


Organisation

Les résultats de l'étude préliminaire donnent à l'Organisation une première indication de la probabilité de présence de zones HVC et HCS. Avec cette information, l'Organisation peut évaluer la viabilité financière du projet et décider s'il vaut la peine de continuer avec une évaluation complète ou bien s'il vaut mieux l'abandonner. Par exemple, la concession peut contenir de nombreuses zones HVC ou forêts HCS qui devront être protégées, rendant le développement financièrement peu viable.

Évaluateur

Après l'étude préliminaire, l'évaluateur peut aussi décider si l'évaluation devrait continuer. Par exemple, s'il lui semble que les préconditions nécessaires ne sont toujours pas remplies, il/elle peut décider de ne pas s'engager sur une évaluation complète.



2.4 PRÉPARATION POUR L'ÉVALUATION COMPLÈTE

Une fois que l'étude préliminaire est finie et que la décision a été prise de continuer, l'équipe doit se préparer pour l'évaluation complète. Cette partie résume les étapes clés à compléter avant l'évaluation, mais on encourage quand même les évaluateurs à utiliser la **Checklist de planification de l'évaluation HVC-HCSA** (cf. Annexe 2) pour bien prendre en compte tous les aspects pertinents.

2.4.1 Déclaration à l'ALS

Dès qu'il est certain que l'évaluation complète aura lieu, l'évaluateur doit la déclarer à l'ALS du HCVRN. Ceci permettra à l'ALS de s'organiser et s'apprêter à recevoir le rapport pour le revoir dans des délais appropriés. L'évaluateur pourra déclarer l'évaluation en se connectant à son compte sur le site de l'ALS.

2.4.2 L'équipe d'évaluation

Il est alors temps de finaliser la composition de l'équipe d'évaluation et de s'assurer que toutes personnes clés sont disponibles. La composition de l'équipe d'évaluation, ainsi que les qualifications de ses membres, sont des éléments cruciaux pour le succès de l'évaluation. Les termes de référence pour les équipes d'évaluation HVC-HCSA (en Annexe 1) donnent plus d'informations sur la composition des équipes, et la structure du rapport d'évaluation inclut une section sur les membres de l'équipe d'évaluation qui devra rassembler des détails tels que nom, qualifications pertinentes (déclarer ici par exemple si la personne est en possession d'un permis ALS), organisation (le cas échéant), rôle (par ex. chef d'équipe, expert social, expert en relevés de terrain), et expertise (par ex. télédétection, cartographie participative, taxonomie végétale, hydrologie, etc.). Le rapport doit inclure une courte description de l'expertise de chaque membre de l'équipe (cf. la structure du rapport).

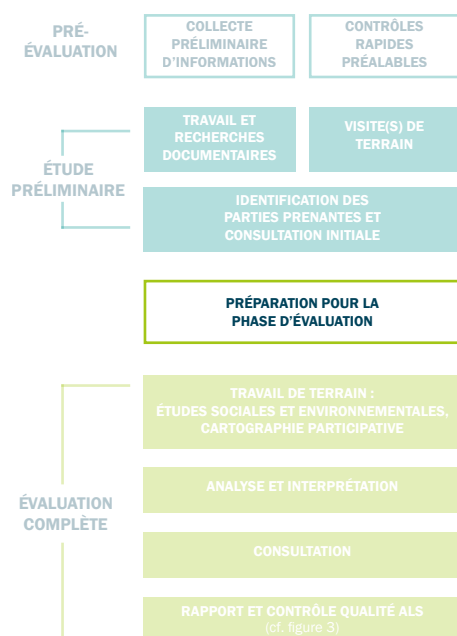
2.4.3 Préparation des méthodologies

L'évaluateur principal doit coordonner la préparation des méthodologies de collecte et d'analyse de toutes les données pertinentes à l'identification des HVC et des forêts HCS. **Le choix et l'utilisation de ces méthodes est un critère important pour le contrôle qualité de l'ALS.** Le rapport sera évalué en prenant en compte les aspects suivants :

- **Description des méthodes (les méthodologies complètes devront être fournies en annexe)**
- **Justification du choix des méthodes (en faisant référence aux points forts et limitations de chaque méthode, et leur pertinence par rapport au contexte de l'évaluation)**

L'évaluateur doit choisir des méthodes et des stratégies d'échantillonnage en faisant attention en particulier aux points suivants :

- Caractéristiques du site
- Utilisation efficace du temps et des ressources disponibles: l'un des objectifs de l'intégration des évaluations HVC et HCSA est de rendre plus efficace les processus de collecte et d'analyse des données. Par conséquent, les études de terrain devraient être organisées pour maximiser autant que possible leur rendement en temps et ressources. Une collecte efficace des données de terrain sera aussi



vraisemblablement appréciée des communautés locales et des autres parties prenantes qui pourront alors éviter des consultations multiples et des visites souvent répétitives. Les évaluations HVC-HCSA peuvent aussi être coordonnées avec des exigences nationales telles que le processus des Études d'impact environnemental et social (EIES).

- Il peut être utile et avantageux de mener plus d'une visite de terrain au cours de l'évaluation complète, surtout si un accord doit être négocié avant de pouvoir avoir accès à certains sites (par ex. si les propriétaires ne sont pas présents, si les limites ne sont pas claires, en cas de dispute, etc.)).

Les méthodologies et l'échantillonnage doivent être prêts avant le début du travail de terrain, et des membres qualifiés de l'équipe ou des spécialistes indépendants devront les réaliser. En règle générale, le choix des méthodes est à la discrétion de l'évaluateur, sauf dans les cas suivants:

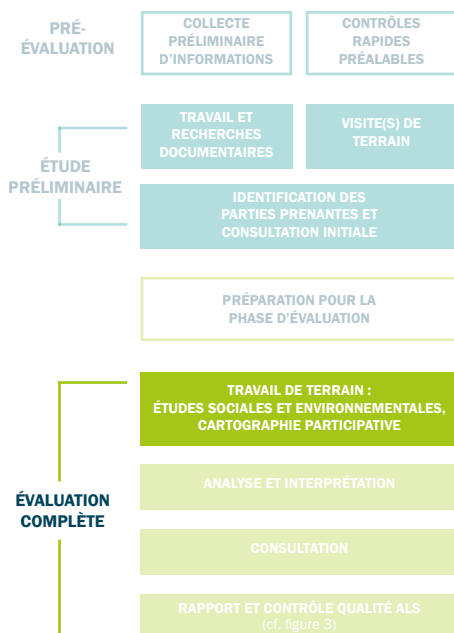
- 1. Évaluation du carbone et stratification forestière:** utiliser les méthodologies détaillées dans le Module 4A du Guide pratique HCSA. Justifier le choix de méthode entre les options 1, 2 ou 3.
- 2. La cartographie participative de l'utilisation des terres et des ressources naturelles par les communautés (par ex. HVC 4, 5 et 6) doit utiliser un SIG.**

La planification des études sociales, de la cartographie participative et des consultations communautaires devra déterminer à quelles communautés rendre visite et les aspects logistiques associés. Cette planification devra inclure:

- Bien comprendre la manière dont les communautés sont organisées, afin de prendre contact avec les bonnes personnes, qui à leur tour organiseront les réunions et sélectionneront les personnes pertinentes à inviter. L'équipe d'évaluation devra vérifier que cette sélection inclut des représentants des groupes minoritaires, vulnérables et marginaux.
- Identifier les jours ou périodes durant lesquels il ne serait pas approprié d'organiser une visite ou une réunion, par ex. congés religieux ou périodes durant lesquelles tout le monde travaille.
- Organiser des équipes de cartographie.

Avant le début de l'évaluation, les points suivants devront avoir eu lieu ou avoir été préparés:

- L'Organisation a obtenu l'accord des populations locales pour mener les activités de l'évaluation complète (parcelles d'étude, collecte de données, cartographie, réunions supplémentaires)
- La phase de pré-évaluation (y compris les contrôles nécessaires) est finie
- L'étude préliminaire est finie
- Les méthodologies et les protocoles d'échantillonnage sont prêts
- L'équipe d'évaluation est assemblée et prête
- Le calendrier des activités de l'évaluation a été envoyé aux membres de l'équipe, à l'Organisation, aux experts et autres parties prenantes pertinentes
- Toutes les préparations logistiques nécessaires (y compris leur implication budgétaire) ont été faites
- La carte d'utilisation des sols avec une classification de la végétation HCSA, l'analyse préliminaire des parcelles, et autres cartes de fond ont été préparées et distribuées aux parties prenantes pertinentes
- Les parties prenantes ont été identifiées, elles ont été contactées et ont reçu les informations relatives à l'évaluation, les responsabilités de l'équipe, et la chronologie



2.5 ÉVALUATION COMPLÈTE

Les résultats principaux de l'évaluation complète sont les comptes rendus de terrain des études environnementales et sociales, et les cartes correspondantes qui permettront aux équipes de continuer les analyses et conclure quant à la présence et l'emplacement géographique des terres des communautés, d'éventuelles HVC et forêts HCS, des tourbières et des zones de développement possibles. **Lors du travail de terrain, si l'équipe d'évaluation trouve que des communautés ne sont toujours pas en possession d'informations suffisantes sur le projet, l'évaluateur doit en informer l'Organisation et les communautés, et recommander que plus d'efforts soient faits pour mieux les engager.**

L'équipe, parfois accompagnée d'autres experts, se déplace sur le terrain (ZI) pour la collecte de données primaires. Les études seront différentes selon les données déjà disponibles, et les circonstances spécifiques de chaque site. Une collecte de données primaires typique peut se diviser en deux parties : les études sociales et les études environnementales.

Les points suivants suggèrent des aspects à considérer :

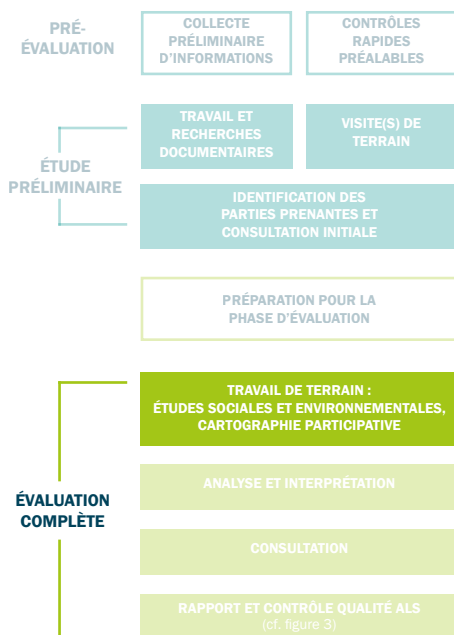
- Coordonner l'ordre et le timing des différentes études de terrain de façon à maximiser le temps et les ressources disponibles, tout en récoltant des données robustes de manière responsable sur le plan social.
- Il est de bonne pratique de faire accompagner les équipes de collectes de données biologiques et de biomasse par un représentant des communautés lorsque celles-ci se rendent sur le terrain.
- Dans l'idéal, et pour des raisons importantes et logiques (par ex. pour que des échantillons botaniques ne soient pas prélevés au cœur d'un site sacré), les études sociales et la cartographie devraient avoir été complétées avant la collecte de données de biodiversité. Cependant, tant qu'un accord a été obtenu pour les parcelles d'inventaire forestier, les équipes de terrain de recensement forestier peuvent mener leurs études en parallèle avec les études sociales et la cartographie.
- Le travail de terrain pour l'évaluation HVC-HCSA est souvent mené en parallèle et en collaboration avec l'EIES, qui est requise par la réglementation nationale ainsi que de nombreux standards de certification.

2.5.1 Travail de terrain pour les études sociales

Développer des études de terrain dont les résultats peuvent aider à :

- Comprendre les modes de vie et le régime foncier locaux afin que les zones nécessaires aux communautés puissent être identifiées et réservées à ces fins à côté des zones de développement et de conservation stricte
- Identifier les sites et ressources importants dans le cadre de l'utilisation des ressources naturelles, c'est-à-dire HVC 4 et 5 (par ex. eau, pêche, chasse, collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL))
- Identifier les sites et ressources importants sur le plan culturel (par ex. sites de cérémonie, espèces totem : HVC 6)
- Identifier les impacts que le projet de développement est susceptible d'avoir sur l'utilisation et l'accès aux ressources naturelles par les populations locales

Les études sociales doivent être menées de façon participative et inclure les communautés affectées et toute autre partie prenante, tout en faisant attention de mener l'engagement nécessaire de façon responsable et avec sensibilité afin de ne pas susciter trop d'attentes. Selon le contexte, les études sociales devraient fournir des informations telles qu'un état des lieux, une étude d'impact sociale et/ou une analyse du régime foncier dans la ZI. Dans ce cas, ces études pourront contribuer à l'évaluation HVC-HCSA et pourront être utilisées comme données secondaires pour identifier les terres des populations locales et les HVC. L'équipe d'évaluation devra alors tout de même trianguler et valider les résultats principaux de ces études, ainsi que vérifier la qualité de la cartographie participative.



2.5.1.1 Cartographie participative

Remarque : Voir l'Encadré 3 pour plus de détails sur la cartographie participative dans le cadre d'évaluations HVC-HCSA.

Au cours d'une évaluation HVC-HCSA, la cartographie participative est un outil qui est utilisé pour identifier les HVC 4, 5 et 6, ainsi que d'autres utilisations éventuelles des terres par les communautés locales, et pour discuter des besoins en terres et ressources à venir (c.à.d. identifier les zones nécessaires à subvenir aux besoins de subsistance futurs). La cartographie participative doit utiliser un SIG pour que les cartes produites puissent être superposées avec les autres résultats de l'évaluation. Les communautés identifient elles-mêmes les zones sur lesquelles elles ont des droits coutumiers et qui ont une importance pour des raisons historiques, pour subvenir à leurs besoins actuels et futurs, pour leur valeur culturelle ou parce qu'elles fournissent des services écosystémiques. Les communautés peuvent utiliser les résultats de la cartographie comme point de base pour les négociations sur l'affectation des terres avec les compagnies. Si les communautés ont la capacité de gérer elles-mêmes la cartographie participative, c'est la situation idéale.

Il est recommandé de faire une cartographie participative couvrant l'entièreté des territoires des communautés plutôt que de se limiter aux zones qui chevauchent directement la zone de développement potentielle (concession, zone de permis, etc.)¹⁹. En effet, une cartographie complète fournira une meilleure idée de l'utilisation et de la propriété des ressources par la communauté entière, et permettra donc de mieux comprendre l'impact réel du projet de développement sur celle-ci (c.à.d. l'état de dépendance des communautés sur la zone du projet de développement).

Les activités de cartographie participative doivent inclure toutes les communautés affectées.²⁰ Lorsqu'une communauté n'autorise pas la réalisation d'une cartographie participative de leur(s) territoire/terres, ceux-ci ne peuvent pas être considérés comme ayant fait partie de l'évaluation et ne peuvent donc pas être pris en compte par le projet de développement. Les informations suivantes sont d'importantes données à collecter:

- Emplacement des villages affectés et l'étendue de la zone sur

¹⁹ Ceci présuppose que le CLIP a été obtenu pour l'étape de cartographie

²⁰ Toutes les communautés dans un paysage de production sont susceptibles d'être affectées d'une manière ou d'une autre : se concentrer sur les communautés ayant des droits sur des terres dans la concession

laquelle ils utilisent des ressources naturelles (soit avec un titre officiel soit de façon coutumière) – voir aussi l’analyse du régime foncier

- Emplacement et limites des terres légales et coutumières, identification des terres légales et coutumières, et identification des zones sur lesquelles existent des droits légaux, coutumiers ou autres droits d’usage informels – voir aussi l’analyse du régime foncier
- Sites d’importance critique pour des services écosystémiques rendus aux communautés (HVC4)
- Sites importants pour la sécurité alimentaire et subvenir aux besoins des communautés (HVC5), en particulier:
 - Zones cultivées actuelles (actives) et jachères
 - Plans d’eau utilisés à des fins ménagères et pour la pêche
 - Territoires de chasse
 - Sites importants pour la collecte de PFNL
- Sites sacrés, culturels ou d’importance historique (par ex. tombes, ruines d’anciens villages, sites de cérémonies, grottes sacrées, chutes d’eau) (HVC6)

Les cartes produites sont alors présentées aux communautés pour avoir leurs commentaires et y apporter des corrections éventuelles. Les cartes finales sont le produit d’une collaboration entre l’équipe d’évaluation et les représentants des communautés. La cartographie peut identifier des terres appartenant aux communautés qui devraient être exclues de la classification des forêts HCS et/ou du projet de développement.

2.5.1.2 Études sociales

En plus de la cartographie participative, l’équipe d’évaluation peut mener des études sociales afin de mieux comprendre l’utilisation locale des ressources et les stratégies de subsistance. Des méthodologies participatives d’action et d’apprentissage variées (telles que groupes de discussion, calendrier de saisons, et des exercices de classement) peuvent être utilisées pour s’assurer que les données collectées le sont avec la participation entière des communautés. L’équipe d’évaluation devrait utiliser pleinement toutes les études sociales disponibles (si elles sont récentes et de bonne qualité) telles que l’état des lieux, une étude d’impact sociale (EIS) et une analyse du régime foncier (comprenant des cartes de l’affectation des terres). Certaines des informations contenues dans ces études peuvent être validées au cours de l’évaluation, tandis que si des informations manquent pour pouvoir identifier certaines HVC, l’équipe peut entamer un processus de collecte de données primaires.

Documents de référence

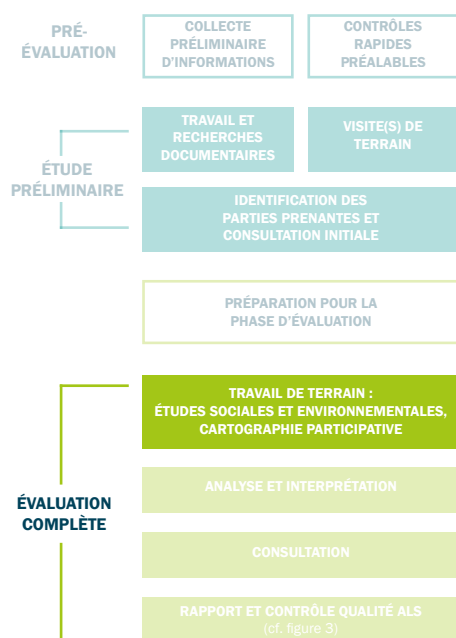
- Module 2 du Guide pratique HCSA
- Guide générique pour l’identification des HVC : Sections 3.4 à 3.6
- Guide générique pour la gestion et le suivi des HVC : Section 3.3

2.5.2 Travail de terrain pour les études environnementales

Les informations récoltées au cours de l'étude préliminaire aideront à déterminer quelles études environnementales sont à réaliser au cours de l'évaluation complète.

Développer des études de terrain dont les résultats aideront par exemple à :

- Identifier les espèces et écosystèmes rares, en danger ou en voie de disparition (HVC 1 et 3)
- Vérifier si des Paysages forestiers intacts (IFL) ou autres vastes paysages sont présents (HVC2)
- Identifier les différents types d'écosystèmes
- Identifier les forêts HCS



Documents de référence

- Module 4 du Guide pratique HCSA

2.5.2.1 Inventaire pour les forêts HCS

Un relevé de terrain devra être mené pour vérifier la véracité de la classification finale de l'utilisation des sols. Le choix du nombre d'échantillons à prélever sur le terrain devra trouver un juste milieu entre robustesse statistique et ce qui est faisable en réalité. Le Module 4 du Guide pratique HCSA suggère un minimum de 50 échantillons pour chaque classe d'utilisation des sols, ou un minimum de 75 pour les zones plus grandes (plus de 400 000 ha). Le choix et la distribution des échantillons (ou régime d'échantillonnage) sera un élément important à prendre en compte pour évaluer la précision des résultats. Le Module 4 du Guide pratique HCSA détaille cinq types différents de régimes d'échantillonnage.

La Section C du Module 4 explique quels arbres mesurer. Tous les arbres mesurés dans une parcelle doivent être identifiés au moins par leur genre taxonomique ; de préférence leur espèce devrait aussi être donnée. Si le genre d'un arbre ne peut pas être identifié, des photos et des échantillons botaniques devront être pris et marqués pour être identifiés par des experts plus tard. Pour l'identification des HVC, les parcelles forestières HCS peuvent être utilisées pour aussi capturer d'autres données importantes telles que les indicateurs de diversité et de qualité des habitats, et des informations relatives aux espèces. **Les listes d'espèces peuvent être divisées selon les espèces protégées au niveau national et/ou international, les catégories de l'UICN (c.à.d. en danger, vulnérable) et les espèces endémiques, ainsi que les espèces d'importance particulière pour la subsistance des populations locales, identifiées lors de la cartographie participative.**

2.5.2.2 Efforts d'identification des HVC

En plus des données HVC qui peuvent être récoltées dans les parcelles HCSA, les efforts d'identification des HVC devront se concentrer sur :

- Les zones ayant une grande susceptibilité de présence de HVC (d'après les informations récoltées au cours de la phase de recherche documentaire et des consultations). Une autre façon de

considérer la chose est de reconnaître que bien qu'il soit important d'avoir des données établissant un état de référence pour la gestion future des zones HVC, d'un côté plus pratique, il est aussi logique d'orienter l'échantillonnage mené dans le cadre de l'identification des HVC sur les zones de végétation non HCS (des zones qui ne seraient donc pas déjà protégées par un statut déterminé par la HCSA). Cependant, parce que l'analyse des parcelles se fait à la fin de l'évaluation, il faudra considérer toute modification des classes forestières sur la carte et ce que ça implique pour la valeur des parcelles correspondantes. Ces considérations sont un des aspects sur lesquels le HCVRN devra récolter plus d'expériences au fur et à mesure que de plus en plus d'évaluations intégrées sont menées.

- Les inquiétudes spécifiques des parties prenantes (par ex. espèces, habitats, valeurs sociales).

Végétation des écosystèmes non forestiers

Tout écosystème non forestier présent dans la ZI doit être identifié et décrit. L'équipe d'évaluation doit avoir fait une recherche sur les caractéristiques et les valeurs potentiellement présentes dans ces zones au cours de l'étude documentaire (sur base de la carte d'utilisation des sols). Il est aussi important de consulter des experts pour mieux comprendre si ces écosystèmes ont une importance en termes de conservation. **Si l'étude documentaire ou la consultation d'experts révèle une valeur quelconque, le travail de terrain doit résulter en une meilleure compréhension de ces valeurs potentielles. Les points suivants peuvent indiquer la nécessité de mener plus de travail de terrain:**

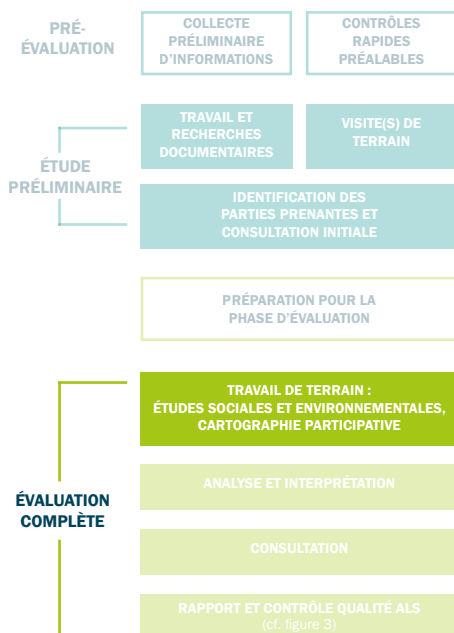
- L'étude documentaire des espèces rares, menacées ou en voie de disparition indique qu'une espèce herbacée d'intérêt est susceptible d'être présente
- La consultation d'experts (par ex. un botaniste spécialiste des tropiques) révèle certaines inquiétudes relatives à la présence potentielle d'espèces d'intérêt
- Présence d'écosystèmes fréquentés par des espèces de faune importantes
- Les écosystèmes contiennent des espèces importantes pour la subsistance des populations locales

Documents de référence

- Guide générique pour l'identification des HVC. Section 3.1
- Guide générique pour la gestion et le suivi des HVC. Section 3.3 et Annexe 2

Études de la faune

La combinaison de phases d'étude documentaire, de consultations et d'études de terrain mène à l'identification d'espèces animales rares, menacées ou en voie de disparition (HVC1) ou des habitats que de telles espèces fréquentent (HVC 1, 2 et 3). Pour décider de quelles études de terrain réaliser il faudra se baser sur des informations déjà disponibles. Par exemple, si un recensement récent de l'avifaune a eu lieu, il n'est pas nécessaire d'en refaire un ; l'évaluateur peut alors au contraire concentrer ses efforts sur des groupes taxonomiques qui n'ont pas encore été bien étudiés tels que la faune aquatique. Par ailleurs, il faudra récolter plus d'informations sur les espèces d'importance pour la conservation (par ex. celles mentionnées par les biologistes consultés) et toutes les espèces qui seront particulièrement affectées par le projet de développement, afin de prendre de bonnes décisions de gestion.



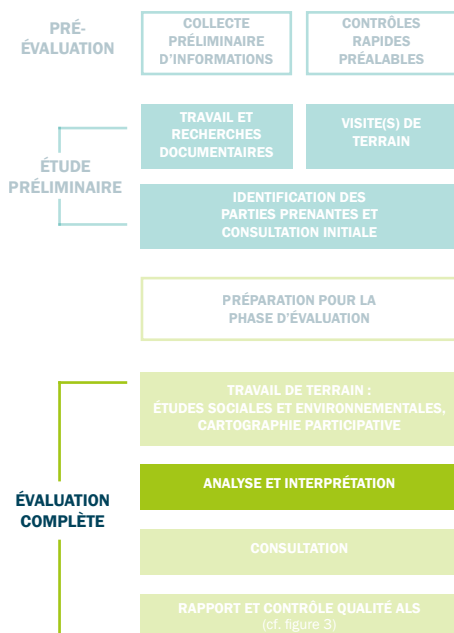
2.5.2.3 Études biophysiques

Il est important de bien décrire les caractéristiques biophysiques de la zone d'évaluation, en particulier les sols, la géologie et l'hydrologie. L'Organisation a généralement des données pédologiques, il se peut qu'elle ait aussi d'autres données pertinentes. La section correspondante dans le rapport d'évaluation peut être très courte, mais l'avantage de ce type de données est qu'elles permettent à l'évaluateur de mieux comprendre le rythme saisonnier des inondations, les risques d'érosion, et la présence de types d'écosystèmes et d'espèces qui seraient liés à certains types de sols ou des régimes de crue particuliers.

2.5.2.4 Vérification de l'étude des tourbières

D'après les conditions de l'approche HCS, les tourbières (quelle qu'en soit la profondeur) ne peuvent pas être développées. Ces zones doivent par conséquent être identifiées, afin de pouvoir être protégées : ceci implique une étude de cartographie des zones de tourbière²¹ menée par des experts en pédologie. Ce n'est pas nécessairement le rôle de l'évaluateur HVC, et l'Organisation devra probablement commanditer une étude séparée ; cependant, des experts dans l'équipe d'évaluation devraient être capables d'interpréter les résultats des relevés pédologiques, et pouvoir faire des contrôles aléatoires sur le terrain à l'aide d'une tarière.

²¹ La cartographie des zones de tourbière est une discipline spécialisée et devrait être commanditée séparément. C'est une tâche intensive qui ne pourrait pas être complétée dans le même temps que le travail de terrain d'une évaluation HVC-HCSA. Dans l'idéal, les études pédologiques devraient déjà avoir été menées, et les données devraient être disponibles pour l'équipe d'évaluation.



2.6 ANALYSE ET INTERPRÉTATION

L'étape d'analyse et d'interprétation des données est l'étape durant laquelle l'identification des HVC et l'analyse des parcelles de forêts HCS a lieu. C'est à ce moment-là que toutes les données récoltées sont synthétisées pour en tirer les conclusions appropriées. Le but est d'identifier les valeurs (par ex. HVC et parcelles de forêts HCS) présentes dans la ZI qui doivent être conservées pour la biodiversité ou la préservation des moyens de subsistance locaux. Afin de minimiser le risque de conflits, l'équipe d'évaluation devrait communiquer régulièrement avec l'Organisation et les parties prenantes principales (par ex. les communautés affectées), afin qu'elles restent informées tout au long du processus. Les parties possédant des droits sur les terres considérées devraient être invitées à contribuer au développement des cartes et recommandations préliminaires avant que celles-ci ne soient soumises à un processus de consultation plus ouvert.

Tâches²² clés à remplir au cours de cette étape:

- Identification des HVC
- Analyse des parcelles de forêts HCS
- Identification des terres des populations locales (y compris les zones nécessaires pour subvenir aux « besoins de subsistance futurs »)
- Identification des tourbières (le cas échéant)
- Superposition de toutes les données pertinentes pour produire une carte préliminaire des zones de conservation
- Recommandations de gestion préliminaires
- Préparation de la phase de consultation des parties prenantes

Documents de référence

- Guide générique pour l'identification des HVC

2.6.1 Identification des HVC

Pour identifier les HVC, l'équipe d'évaluation analyse les données (primaires et secondaires) biologiques, écologiques et sociales en consultation avec les parties prenantes et experts. L'évaluateur doit fournir une explication et justifier, en utilisant les preuves récoltées au cours de l'évaluation, pourquoi chaque HVC (1 à 6) est présente, potentiellement présente ou absente. Pour plus d'informations sur l'identification des HVC, voir aussi le Guide générique pour l'identification des HVC. L'évaluateur doit alors aussi préparer une carte des HVC et des zones de gestion correspondantes.

ENCADRÉ 4 : UTILISATION DES INTERPRÉTATIONS NATIONALES DES HVC

s interprétations nationales des HVC peuvent contenir des informations intéressantes sur des indicateurs ou des sources de données pour l'évaluation de valeurs environnementales et sociales importantes au niveau national. Cependant, si des informations contenues dans une interprétation nationale sont en contradiction avec le Guide générique pour l'identification des HVC, ce dernier devrait prévaloir. En cas de questions à ce sujet, contacter le HCVRN. Si une interprétation nationale a été utilisée, ceci devrait être clairement référencé et justifié.

²² Ces tâches ne sont pas nécessairement à réaliser dans l'ordre donné ou indépendamment les unes des autres. Il se peut qu'il y ait des recoupements, et l'analyse d'une zone (par ex. parcelles de forêts HCS) peut aider à en identifier d'autres (par ex. HVC 1).

Documents de référence

- Module 5 du Guide pratique HCSA

2.6.2 Analyse des parcelles de forêts HCS

Dès les premières étapes de l'évaluation, l'équipe utilise des données de télédétection et de relevés de terrain pour développer une carte des zones de forêts HCS potentielles dans la ZI. Au cours de l'étape d'analyse et d'interprétation, les experts HCSA utilisent l'arbre de décision pour l'analyse des parcelles de forêts HCS pour déterminer l'importance et prioriser chaque parcelle de forêt, et décider lesquelles doivent être incluses dans le plan de conservation en prenant en compte leur taille, leur forme, et leur connectivité à d'autres parcelles forestières, zones riveraines, tourbières ou zones HVC.

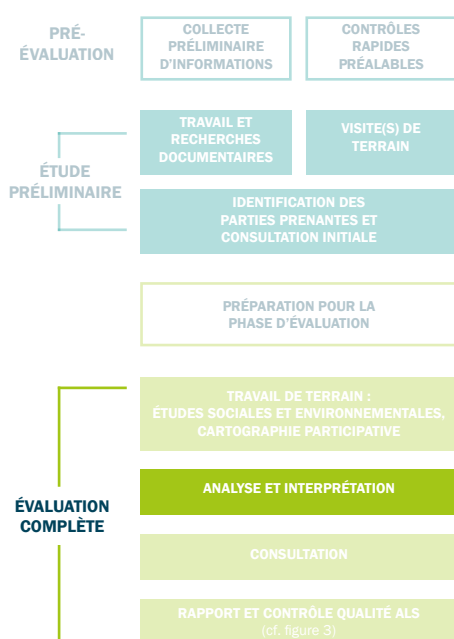
2.6.3 Identification des terres des populations locales

Les résultats de la cartographie participative et des études sociales fourniront des informations nécessaires pour déterminer la qualité, l'étendue et l'emplacement des terres à préserver afin de subvenir à des besoins futurs. D'après le Guide pratique HCSA, la superficie finale nécessaire pour assurer la sécurité alimentaire des populations locales devra être déterminée au cas par cas au cours d'un processus collaboratif d'allocation des terres incluant une cartographie participative ; cependant, un minimum de 0,5 ha de terres arables par personne dans chaque famille devrait être réservé dans ce but. Il est crucial de souligner que cette superficie (0,5 ha / personne) n'est donnée qu'à titre indicatif, et la quantité de terres nécessaire pour subvenir aux besoins de subsistance futurs est susceptible d'être plus importante. Dans le cadre de l'évaluation HVC-HCSA, l'évaluateur devra discuter des futurs besoins en terres et, dans la mesure du possible, les cartographier. Les chiffres et les cartes présentés dans le rapport d'évaluation seront cependant considérés seulement à titre indicatif : ils devront être confirmés et validés par un CLIP au cours du processus de développement de la proposition de PICUT.

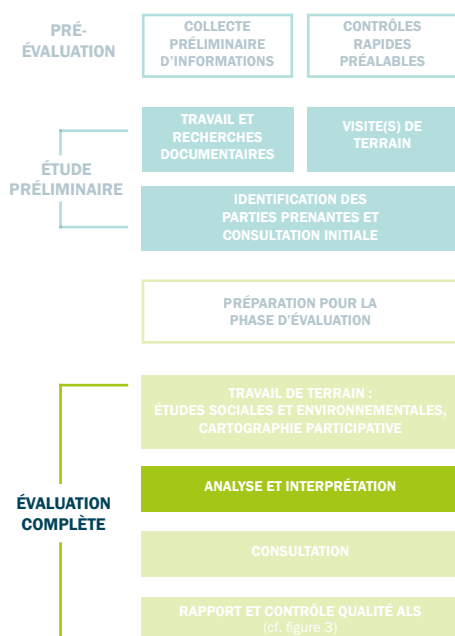
2.6.4 Interprétation de l'étude des zones de tourbière

Les considérations suivantes peuvent aider l'équipe lors de l'évaluation de l'étude des tourbières :

- Se limiter à identifier les tourbières dans la concession n'est pas suffisant car les engagements pris par rapport à ces zones ne sont pas tous les mêmes. En plus de bonnes pratiques de gestion, ces engagements sont soit (a) la « protection des forêts marécageuses en zones de tourbière », ou (b) « aucun nouveau développement en zone de tourbière ». Une distinction doit être faite entre les deux car ils requièrent des approches différentes qui sont soit (a) de définir et délimiter les forêts marécageuses en zones de tourbière, ou (b) de définir et délimiter les zones de tourbière non développées, quel que soit le type de forêt établie. Dans le cas des « forêts marécageuses en zones de tourbière », il y a un recoupement entre HCSA et tourbière, tandis que pour l'absence de « nouveau développement en zone de tourbière » il faudra définir les tourbières non développées, ce qui nécessitera de superposer les plantations existantes et les tourbières. Dans les deux cas il sera utile d'identifier l'étendue du drainage dans la zone à protéger (c.à.d. non développée), car la zone correspondante devra être restaurée ou réhabilitée.



- Des zones tampons seront probablement nécessaires afin de limiter l'effet du drainage sur les forêts de tourbière protégées (selon les circonstances, celles-ci sont estimées entre 500 m et plus d'1 km).
- La gestion des zones de tourbière requiert de définir des zones cohérentes pour la gestion de l'eau qui aideront à créer des zones de forêts établies sur tourbière / zones de tourbière protégées qui sont viables et dont le régime hydrologique n'est pas isolé.



2.6.5 Superposition des différentes données pour établir une carte préliminaire du plan de conservation

L'équipe d'évaluation peut à présent superposer toutes les données pertinentes pour former une image de l'emplacement de toutes les zones de conservation potentielles et des zones dans lesquelles l'Organisation peut déjà entamer des activités de production. Ceci résulte en une représentation visuelle de toutes les études de terrain, recherches documentaires et cartographie participative qui ont eu lieu au cours de l'évaluation.

Les données pertinentes (cartes) à superposer comprennent :

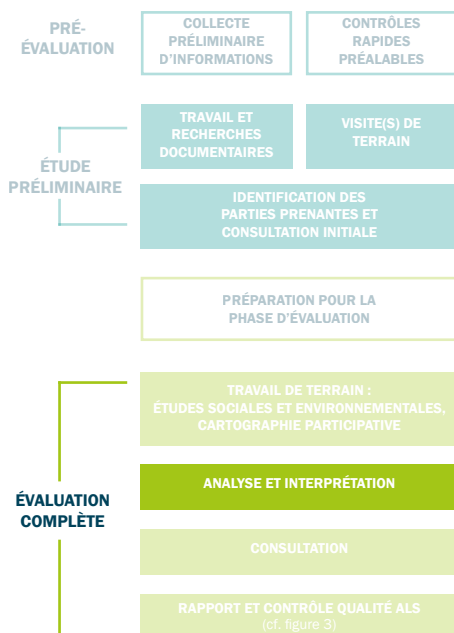
- Emplacement des HVC et des zones de gestion HVC
- Zones de tourbières
- Régime foncier (avec les limites correspondantes) et utilisation des terres (avec les utilisations présentes et futures des terres et des ressources) par les populations locales – au moins à titre indicatif
- Zones de forêts HCS
- Zones protégées par la loi et zones dont la conservation est requise (par ex. aires protégées, tourbières protégées, pentes, zones riveraines) – qui ne sont pas encore sur les cartes ci-dessus

L'évaluation HVC-HCSA résulte en un rapport qui devra inclure les éléments suivants:

- Identification des valeurs présentes (HVC, forêts HCS, tourbières, territoires des populations locales) avec preuves à l'appui
- Cartes montrant les zones proposées de conservation, d'utilisation par les communautés et de développement
- Recommandations de gestion et de suivi

L'équipe d'évaluation devra mener les activités de l'arbre de décision jusqu'à l'étape 13, qui conclut le processus d'analyse des parcelles de forêts HCS. Le contrôle qualité de l'ALS évalue le rapport d'évaluation HVC-HCSA qui devra inclure les zones proposées de conservation, d'utilisation par les communautés et de développement, mais pas la proposition de PICUT.

23 L'étape 13 de l'arbre de décision s'appelle « Finaliser la proposition de PICUT ». Cependant, pour l'ALS, le résultat de l'évaluation HVC-HCSA – qui devra passer par le contrôle qualité de l'ALS – est le rapport d'évaluation, et non pas une proposition PICUT. Ceci sera clarifié au fur et à mesure que la HCSA fournit plus d'informations sur le développement de la proposition de PICUT.



2.6.6 Recommandations préliminaires de gestion et de suivi

Une fois l'analyse des résultats de la recherche documentaire et du travail de terrain terminée et les valeurs importantes et aires de conservation (c.à.d. HVC, forêts HCS, tourbières, territoires des populations locales) identifiées, l'équipe d'évaluation devra proposer une série de recommandations de gestion qui auront pour but le maintien dans le temps des valeurs environnementales et sociales. **Les recommandations de gestion doivent être spécifiques aux valeurs identifiées et au site de l'évaluation, et doivent correspondre à des cartes illustrant l'emplacement des valeurs et de leurs zones de gestion.** Les zones de gestion sont les zones qui doivent être gérées (par ex. protégées ou maintenues de façon active) de manière à préserver les valeurs qu'elles abritent. Ces zones sont souvent plus étendues que la zone dans laquelle la valeur correspondante se trouve. Par exemple, la zone de gestion nécessaire pour une espèce en danger peut inclure les sites de nidification et sources de nourriture de l'espèce en question. Bien que les recommandations de gestion doivent être aussi spécifiques que possible, l'évaluateur n'est pas contraint de présenter des objectifs et cibles de gestion détaillés tels qu'ils le seraient dans un plan de gestion complet.

Afin de fournir de bonnes recommandations de gestion, l'évaluateur doit comprendre : 1) les conditions nécessaires au maintien dans le temps des valeurs environnementales et sociales, et 2) les risques et menaces pesant sur ces valeurs. Les recommandations de suivi se basent sur les objectifs généraux de gestion. Si le but de la stratégie de gestion est de maintenir les valeurs dans le temps, alors le but du suivi est de contrôler et de mesurer si les objectifs de gestion sont atteints. **Les évaluateurs doivent fournir des informations sur les impacts potentiels des opérations sur les HVC et les forêts HCS, identifier les approches qui permettront d'éviter, de minimiser ou de compenser les impacts négatifs des opérations, et assembler des perspectives et recommandations différentes pour les menaces et les options de gestion.**

Documents de référence

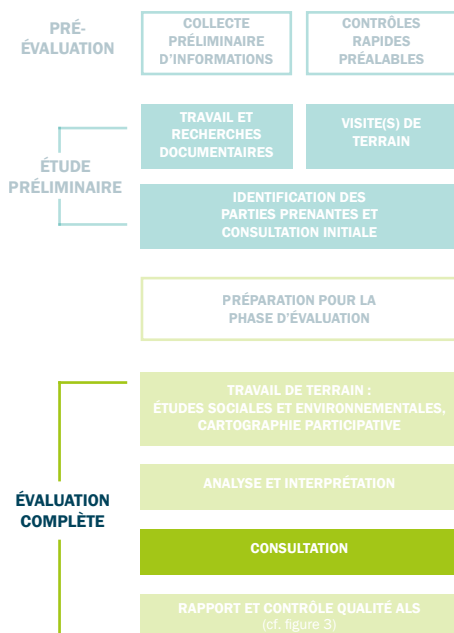
- Guide générique pour la gestion et le suivi des HVC

Tableau 6 Exemple de présentation des recommandations de gestion et de suivi

VALEURS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES À PRÉSERVER	MENACES PESANT SUR LES VALEURS	RECOMMANDATIONS DE GESTION	RECOMMANDATIONS DE SUIVI
La superficie de terres allouées aux populations locales est suffisante pour subvenir aux besoins de subsistance	Immigration dans la zone, faisant pression sur les terres et les ressources naturelles	Garantir un soutien de subsistance aux populations locales possédant des droits coutumiers sur les terres (selon ce qui a été noté et consenti dans le cadre du PICUT). Si la main d'œuvre immigrante est nécessaire pour la plantation, l'Organisation doit aider à réduire la pression sur les terres et les ressources.	Suivre des indicateurs de subsistance des populations locales pour évaluer les impacts du projet.
Zones de tourbière	Drainage, brûlage, intrusion	Protéger les zones par la loi si possible.	Visites régulières des zones de tourbière pour en mesurer la qualité et la taille.
HVC 1: Populations importantes de Orang-outans	Perte et dégradation des habitats	Protéger les habitats et corridors utilisés par les espèces.	• Relevés annuels des populations d'espèces (par ex. nombre d'individus) • Patrouilles de suivi régulières pour le maintien des limites des zones HVC • Informations sur comment prévenir des impacts négatifs accidentels une fois la présence et la position d'espèces en danger révélées.
HVC 6 : Site d'importance culturelle ou spirituelle pour les communautés locales (par ex. chutes d'eau et bosquets)	Protéger les habitats et corridors utilisés par les espèces.	En collaboration avec les populations concernées et avec leur CLIP, l'Organisation doit prendre des mesures afin de protéger ces zones de toute intrusion ou endommagement, et assurera et/ou limitera l'accès à la zone, selon le choix de la communauté. Afin de maintenir les valeurs identifiées, des zones tampons devront peut-être être établies et protégées autour de la zone.	Contrôle de la qualité de l'eau et de la forêt.
Parcelle de forêt HCS	Intrusion et pollution	Accord avec les communautés sur les limites de la forêt et démarcation des zones correspondantes à protéger.	Contrôle des nouvelles zones de défrichage avec suivi satellitaire à l'appui.

En plus de fournir des recommandations de gestion et de suivi, dans un sens plus général, **l'évaluateur doit fournir une liste d'activités ou de processus qui doivent encore avoir lieu, ou sont encore en cours, par exemple:**

- Certaines communautés peuvent ne pas encore avoir donné leur accord pour la cartographie participative, par conséquent leurs territoires/terres ne sont pas cartographiés et ne peuvent donc pas être considérés pour aucune activité de développement ou de conservation. Cependant, ces communautés pourraient décider de reprendre contact avec l'Organisation et demander que la cartographie et les activités d'évaluation soit menées.
- Quelques-unes des étapes finales de l'arbre de décision HCSA, en particulier les compromis autour de terres appartenant aux communautés. Toute activité de l'arbre de décision qui reste en suspens doit être clairement expliquée dans le rapport d'évaluation.
- Les Organisations doivent reconnaître et respecter les droits des populations locales au cours de la négociation sur l'accès, l'utilisation ou les restrictions d'utilisation des terres. Les Organisations doivent donc fournir des informations complètes aux communautés sur les implications légales impliquées lorsque celles-ci acceptent les projets de développement et les zones de conservation, et explorent les options de propriété foncière, de gestion et de suivi. Les Organisations doivent aussi expliquer clairement quelles restrictions et quels avantages compensatoires sont applicables pour la subsistance et les options d'utilisation des terres des communautés lorsque des zones sont classifiées comme zones de conservation (par ex. HVC et forêts HCS).
- L'Organisation doit accepter les cartes validées (produites au cours de la cartographie participative) comme base de négociation pour la proposition d'affectation des terres à la production industrielle, le maintien des moyens de subsistance, et les zones de conservation. Les cartes en question restent la propriété des communautés et ne peuvent être utilisées qu'avec leur accord.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs pour la gestion et le suivi (si possible).
- Le développement des capacités des différents acteurs, en spécifiant qui (personnel de l'Organisation, chefs communautaires, etc.) et quel type de formation est nécessaire pour quelles recommandations ou activités de gestion ou de suivi. Par exemple, l'Organisation peut ne pas avoir en interne l'expertise pour développer ou mettre en œuvre un plan détaillé de gestion et de suivi : l'expertise et un plan de développement de ces capacités peut donc être nécessaire.



2.7 CONSULTATION

Les résultats de l'évaluation et la/les carte(s) préliminaire(s) de conservation doivent être partagés avec les communautés affectées et les parties prenantes intéressées au cours d'un processus de consultation afin d'avoir leur opinion et leurs recommandations. Bien qu'un processus de consultation ait eu lieu tout au long de l'évaluation sous une forme ou une autre (par ex. consultation au cours de l'exercice de cartographie participative, consultation d'experts sur les résultats des études de terrain), cette consultation finale des parties prenantes est une opportunité de discuter des résultats globaux de l'évaluation ainsi que des recommandations de gestion. Les évaluateurs ont la responsabilité de documenter et de répondre (lorsque cela est pertinent et possible) aux préoccupations des parties prenantes.

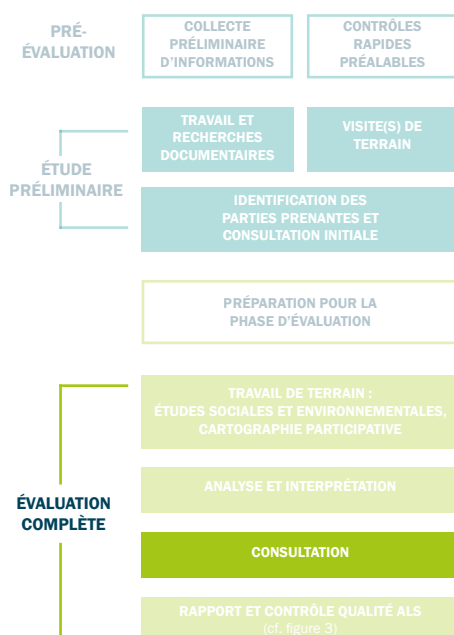
L'objectif de cette consultation est d'arriver à un consensus sur les valeurs identifiées, et sur l'emplacement des zones de conservation. La négociation des avantages, bénéfices et indemnisations dus aux communautés est en dehors du cadre de l'évaluation. Pour s'assurer que le processus de consultation soit productif et que les parties prenantes sont bien informées, **l'équipe de l'évaluation doit au minimum avoir préparé les éléments suivants pour les sessions de consultation:**

- Présentation générale du projet de développement
- Étapes principales du processus d'évaluation
- Résultats principaux
 - Description et justification des HVC et forêts HCS identifiées, avec cartes à l'appui
 - Cartes des zones identifiées comme territoires des communautés (actuels et futurs)
 - Cartes des zones de conservation (HVC, HCS, tourbière)
 - Menaces pesant sur les valeurs environnementales et sociales
 - Recommandations de gestion et de suivi
- Préoccupations ou problèmes (relatifs au processus de l'évaluation, aux résultats, aux opérations, etc.)
- Mise en évidence de tout chevauchement entre les zones de conservation (mises en défens à des fins environnementales et/ou sociales) et comment en harmoniser la gestion. Par exemple, quelles sont les implications pour l'utilisation et l'accès des communautés à une zone HVC 4, 5 ou 6, si celle-ci est aussi une zone de conservation HVC 1 à 3.

Le processus de consultation peut prendre plusieurs formes, y compris des réunions de village, de larges présentations en face de représentants du gouvernement ou d'ONG, des réunions individuelles avec des experts ou des directeurs d'ONG, etc.

ENCADRÉ 5 : DOCUMENTER LE PROCESSUS DE CONSULTATION

Le rapport d'évaluation devra décrire l'approche méthodologique utilisée pour la consultation des parties prenantes lorsque celle-ci a été menée au cours de l'évaluation, quels supports (par ex. cartes) et quels sujets ont été présentés, et devra fournir un résumé des résultats des consultations, y compris la manière dont le feedback reçu a été incorporé au rapport final (le cas échéant). Voir aussi l'Annexe 4 pour les exigences en termes de documentation relative à la consultation. Avant d'inclure le nom et les préoccupations ou recommandations des parties prenantes au rapport final, il est important de s'assurer que ces préoccupations et recommandations ont bien été comprises, et que leur permission a été obtenue avant d'imprimer leur nom : ceci peut par exemple être confirmé en demandant aux personnes concernées de valider les notes prises par email. L'anonymat des personnes consultées doit être respecté si elles le souhaitent. Les évaluateurs peuvent alors inclure leurs opinions, préoccupations et recommandations tout en respectant leur anonymat. Il est aussi utile d'inclure une description courte de la manière dont l'équipe d'évaluation a répondu aux préoccupations des parties prenantes, et/ou comment celles-ci ont été incorporées dans les résultats et recommandations finales.



2.7.1 Les communautés affectées

Présenter les résultats de l'évaluation aux communautés affectées de façon complètement transparente est une exigence clé. L'évaluateur devrait être en charge de cette étape, mais il est aussi recommandé que cette consultation soit dans la mesure du possible menée en collaboration, ou au moins en présence de l'équipe sociale de l'Organisation. Cette consultation doit permettre aux communautés de soumettre des commentaires et de faire des changements aux résultats proposés de l'évaluation.

2.7.2 L'Organisation

L'Organisation devrait être relativement bien informée car l'équipe d'évaluation devrait régulièrement avoir eu des réunions ou avoir été en contact avec des membres clés de son personnel pour discuter du progrès de l'évaluation et l'informer des résultats au fur et à mesure qu'ils émergent. L'équipe de gestion de l'Organisation doit bien comprendre les résultats de l'évaluation, en particulier en ce qui concerne l'étendue des zones de gestion HVC-HCSA, et les raisons pour lesquelles celles-ci doivent être protégées.

2.7.3 Les autres parties prenantes

Il est important de consulter les autres parties prenantes, telles que départements du gouvernement et ONG. Les parties prenantes impliquées au cours des étapes de collecte de données (cartographie participative, travail de terrain) seront vraisemblablement particulièrement intéressées de connaître les résultats de l'évaluation.

²⁴Cette méthode est par exemple reconnue comme étant la plus appropriée pour les employés du gouvernement, le personnel d'ONG et les experts travaillant en recherche dans des universités.

De même pour les personnes ou organisations qui ont partagé certaines préoccupations quant au projet de développement et/ou au processus de l'évaluation au cours des premières étapes de l'évaluation. Lorsque des HVC 1, 2 ou 3 sont présentes, il est important de consulter les ONG environnementales et autres parties spécialistes de la biodiversité et de la conservation des habitats naturels.

Les conclusions de l'évaluation et/ou les recommandations faites devront peut-être être modifiées à la suite du feedback des communautés, d'autres parties prenantes ou de l'Organisation. Le processus final de consultation peut ne pas avoir pour résultat un consensus sur tous les points, ce qui devra être clairement expliqué dans le rapport de l'évaluation. Une fois que celui-ci a passé le contrôle qualité de l'ALS, si des changements importants doivent être faits qui auraient un impact sur les conclusions, recommandations et/ou les cartes d'origine, une nouvelle étape de consultation sera nécessaire. Pour plus d'informations, contacter l'ALS



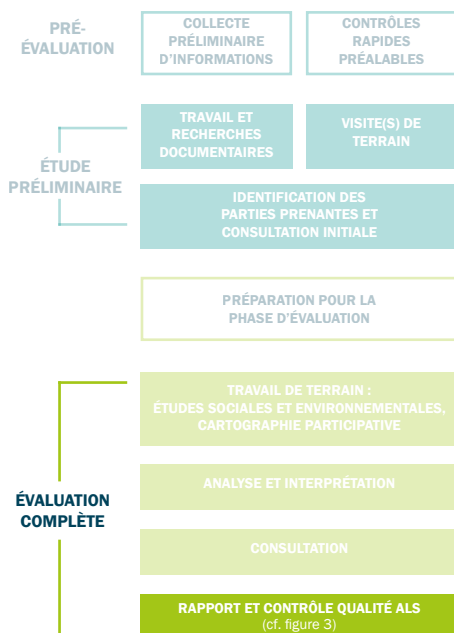
UNE FOIS L'ÉVALUATION TERMINÉE, COMMENT ABORDER LES ÉTAPES SUIVANTES

BARRIÈRE CLIP POUR LES COMMUNAUTÉS:

Après l'évaluation, les communautés devraient avoir le temps de revoir les informations qui leur ont été fournies, de se consulter et de consulter leur(s) conseiller(s), et de prendre une décision quant à savoir si et comment elles veulent donner suite au projet de développement.

Il se peut que certaines communautés donnent leur accord au projet, tandis que d'autres décident de ne pas y consentir.





2.8 RAPPORT ET CONTRÔLE QUALITÉ

L'étape finale du processus d'évaluation HVC-HCSA est la préparation du rapport. Celui-ci doit suivre la Structure pour un rapport d'évaluation HVC-HCSA et doit être rendu à l'ALS du HCVRN pour passer son contrôle qualité. L'ALS évalue alors le contenu du rapport (par ex. l'identification des valeurs est-elle faite avec preuve à l'appui, cartes et recommandations de gestion). **Certains éléments clés sont considérés en particulier au cours de l'évaluation de tels rapports, qui vont déterminer si ceux-ci passent ou échouent le système (par ex. la documentation relative au processus de consultation est-elle appropriée). Une liste de ces éléments clés figure dans le modèle de rapport d'évaluation HVC-HCSA.**

Le rapport ne devra pas passer par une revue par un pair de façon indépendante car cette étape fait maintenant partie intégrante du processus de contrôle qualité de l'ALS. Le rapport d'évaluation et les informations à l'appui²⁵ (par ex. cartes, données) seront importants pour le processus de développement du PICUT, dont l'Organisation a la responsabilité de faciliter une fois que le rapport aura passé les contrôles de l'ALS.

Le Comité de contrôle qualité de l'ALS vérifie que tous les documents nécessaires ont été rendus et que les frais nécessaires ont bien été payés. Une fois que le rapport est considéré complet, les membres du Comité Qualité en font la relecture pour en évaluer la qualité et la structure. Si le rapport est de qualité satisfaisante, il est considéré comme acceptable pour le développement du PICUT. Si au contraire il n'est pas satisfaisant (c.à.d. si le rapport ne répond pas aux exigences de l'ALS), l'évaluateur peut réessayer de le soumettre deux fois (pour un total possible de trois essais). Un document donnant plus de détails sur le système de contrôle qualité des rapports d'évaluation est en cours de développement. Voir aussi la Figure 3 pour un schéma représentant le processus complet du contrôle qualité de l'ALS.

Processus de contrôle qualité

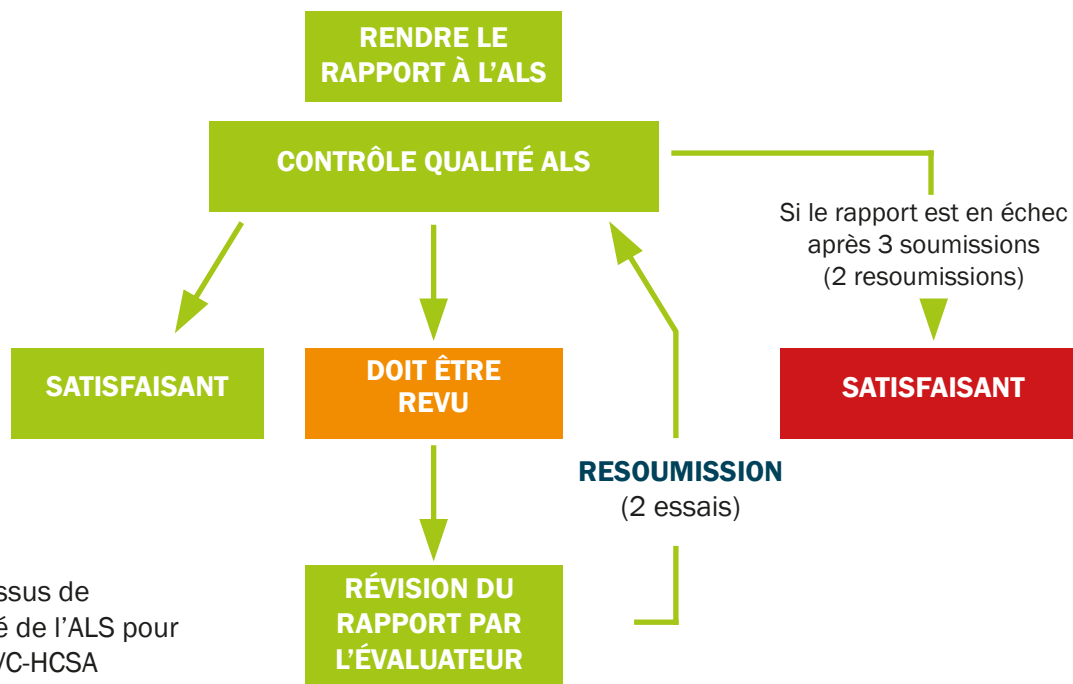


Figure 3 Processus de contrôle qualité de l'ALS pour les rapports HVC-HCSA

²⁵ Une liste complète de toutes les informations à rendre avec le rapport de l'évaluation se trouve dans le modèle de rapport pour les évaluations HVC-HCSA.

ANNEXE 1: TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉQUIPE D'ÉVALUATION HVC-HCSA

Les membres d'une équipe d'évaluation doivent être des professionnels possédant l'expertise et l'expérience nécessaires pour mener une évaluation de bonne qualité. Il n'y a pas nécessairement un nombre donné de personnes dans une équipe d'évaluation, l'accent est plutôt mis sur leur expertise et leurs qualifications. On s'attend cependant à ce qu'une équipe comprenne au moins trois à quatre experts clés (par ex. un chef d'équipe, un expert en SIG/télédétection, un expert social, un expert environnemental). Les paragraphes suivants donnent plus de détails sur les qualifications obligatoires et recommandées. **Pendant une période initiale suivant la publication de ce manuel, une certaine flexibilité sera accordée quant à certaines des exigences relatives aux membres de l'équipe – voir aussi ci-dessous pour plus de détails.**

ÉVALUATEUR PRINCIPAL

Obligatoire

- Doit être en possession d'un permis ALS (provisoire ou complet)
- Doit avoir suivi la formation HCSA, et la formation HCSA en Gestion de projet. **Remarque : Pendant une période initiale suivant la publication de ce manuel, et tandis que les supports de formation sont en cours de développement, il est possible que deux autres membres de l'équipe plutôt que l'évaluateur principal soient des professionnels officiellement formés sur la HCSA.**
- Bonne compréhension des approches HVC et HCS

Recommandé

- Éducation et/ou formation pertinente à au moins un des domaines requis pour une évaluation HVC-HCSA
- Expérience locale du pays ou au moins de la région
- Capable de faire la synthèse d'une série de données issues des phases de recherche documentaire et d'études de terrain
- Capable de négocier un consensus faisable avec les résultats de l'évaluation et des recommandations de gestion et de suivi

EXPERT SIG/TÉLÉDÉTECTION

Obligatoire

- Doit être un professionnel inscrit à la HCSA ayant suivi la formation sur le Module 5
- Expertise avec les logiciels appropriés au traitement des données nécessaires

Recommandé

- Expérience de parcelles forestières HCS dans le pays, qui permettra à l'expert de faire la stratification des classes forestières en sachant à quoi elles ressemblent sur le terrain.

AUTRES MEMBRES DE L'ÉQUIPE

Les autres membres de l'équipe peuvent aussi être titulaires d'un permis ALS ou être des professionnels officiels de la HCSA (au moins deux membres de l'équipe devraient être officiellement inscrits auprès de la HCSA). À terme, l'évaluateur principal devra être inscrit auprès de la HCSA, mais pendant une certaine période suivant la publication de ce manuel, cette condition est flexible. **Contactez l'ALS du HCVRN pour plus d'informations si nécessaire.**

Équipe de relevés en forêt

Le Module 4 (Section C) du Guide pratique de la HCSA donne des indications spécifiques sur la composition d'une équipe de relevés en forêt. Celles-ci doivent être suivies lors du choix du chef et des membres de l'équipe qui sera responsable des relevés de forêt sur le terrain.

Experts sociaux

Au moins un des membres de l'équipe doit avoir une expertise sociale. Les points suivants sont à prendre en considération:

- Connaissance et expérience pratique de terrain du contexte local
- Peut parler couramment la langue officielle du pays, et dans l'idéal connaît une ou plusieurs des langues locales
- Connaissance et expérience pratique de la mise en œuvre de méthodes de facilitation en communauté et de cartographie participative, et autres méthodologies sociales
- Connaissances approfondies des systèmes coutumiers d'affectation des terres
- Un certain niveau de connaissances en SIG serait idéal

Experts en biodiversité/écologie

Il n'y a pas de consigne stricte sur un nombre requis d'experts ou de disciplines dans l'équipe. Ceci dépendra plutôt du site de d'évaluation et de quelles études de terrain seront nécessaires. Cependant, les points suivants devraient être considérés :

- Expérience pratique en biologie appliquée de la conservation
- Compréhension de l'approche de conservation à l'échelle du paysage
- Compréhension des zones de tourbière et des conditions de leur conservation
- Une spécialisation dans l'écologie des principaux groupes d'espèces
- Connaissance et expérience pratique de la mise en œuvre des méthodes principales de relevés de terrain écologiques
- Un certain niveau de connaissances en SIG serait idéal

ANNEXE 2:

CHECKLIST POUR LA PLANIFICATION DE L'ÉVALUATION

ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION	NOTES
Équipe d'évaluation: TdR, qualifications, disponibilité, contrats	
Communication avec l'Organisation: l'Organisation aide-t-elle à arranger certains éléments logistiques ou à couvrir certains coûts? Ceci devrait être clarifié à l'avance	
Voyages intérieurs: vols, véhicules, sécurité routière, voyage en bateau, etc. Appréhender aussi les problèmes d'accès éventuels du fait de problèmes de sécurité, terrain, météo, etc.	
Transport sur le terrain: S'assurer qu'il y ait suffisamment de moyens de transport pour réaliser l'entièreté du plan d'échantillonnage prévu (c.à.d. tous les transects coupés, parcelles délimitées, etc.) et les études sociales. Ces besoins devront être communiqués au responsable logistique bien en avance, en particulier pour les projets de grande échelle.	
Accommodation: prévue sur le site ou dans une ville voisine ? Les équipes de terrain vont-elles camper ? Penser à l'accès à de l'eau potable et de la nourriture.	
Santé / sécurité: vaccins, assurance santé, équipement de protection si nécessaire (par ex. gilets de sauvetage pour les voyages en bateau)	
Préparation des feuilles de données, questionnaires, etc.	
Équipement: compas, GPS, mètres rubans, etc.	
Documents de référence: Copies des Guides du HVCN et des interprétations nationales des HVC si elles existent, des Modules du Guide pratique HCSA, du Guide de mise en œuvre des exigences sociales de la HCSA (2018), Manuel d'évaluation, etc.	
Provisions: rations de nourriture pour le terrain, carburant.	
Documents/données: Toutes les données et les documents clés pour l'évaluation doivent être accessibles.	

ANNEXE 3:

CHECKLIST DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES

DESK-BASED DUE DILIGENCE AND INFORMATION GATHERING		
PROJECT CHARACTERISTICS	NOTES ON WHAT IS KNOWN	INFORMATION GAPS (TO FILL DURING SCOPING STUDY AND/OR FULL ASSESSMENT)
Emplacement géographique		
Taille de la zone des opérations (ha)		
Description du projet (par ex. opérations forestières, plantation d'huile de palme, etc.)		
Utilisation/Affectation actuelle des terres		
L'affectation proposée des terres est-elle en continuation de l'affectation actuelle (par ex. opérations forestières dans un paysage forestier, production agricole dans un paysage principalement arable) ou bien implique-t-elle une conversion de la végétation naturelle?		
Quel est le niveau d'intensité de l'utilisation des terres et des ressources (par ex. opérations forestières communautaires, abattage artisanal, abattage industriel sélectif, taillis à rotation, plantation agricole, etc.)?		
Quelles sont les communautés potentiellement affectées?		
L'Organisation a-t-elle commencé le processus de CLIP ? Existe-t-il une description/chronologie des activités du processus de CLIP qui ont eu lieu et de celles prévues ?		
Y a-t-il eu un accord sur qui sont les parties prenantes ou la manière dont elles seront représentées durant le processus de CLIP ?		

**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS PEUVENT ÊTRE RÉCOLTÉS AU COURS DES
PHASES D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET D'ÉVALUATION COMPLÈTE**

SOURCES DE DONNÉES	NOTES SUR CE QUI EST CONNU	INFORMATIONS MANQUANTES (À RÉCOLTER AU COURS DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET/OU DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE)
Interprétation nationale HVC (si elle existe) ?		
EIES (si elle existe)		
Sites internet et publications pertinents		
Cartes existantes		
Études et rapports pertinents (souvent non publiés)		

**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS PEUVENT ÊTRE RÉCOLTÉS AU COURS DES
PHASES D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET D'ÉVALUATION COMPLÈTE**

PAYSAGE	NOTES SUR CE QUI EST CONNU	INFORMATIONS MANQUANTES (À RÉCOLTER AU COURS DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET/OU DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE)
Le paysage environnant contient-il des aires protégées, des zones clés pour la biodiversité ou des écosystèmes bien gérés ?		
Le paysage environnant contient-il une agriculture intensive, beaucoup d'industries, des sources de pollution, des infrastructures humaines denses, etc. ?		
Quelles sont les caractéristiques naturelles du paysage (forêts, prairies, rivières, bassins versants, etc.)?		

**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS PEUVENT ÊTRE RÉCOLTÉS AU COURS DES
PHASES D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET D'ÉVALUATION COMPLÈTE**

BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	NOTES SUR CE QUI EST CONNU	INFORMATIONS MANQUANTES (À RÉCOLTER AU COURS DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET/OU DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE)
Types et qualité des écosystèmes présents (y compris les écosystèmes d'eau douce)		
La zone abrite-t-elle des écosystèmes/habitats qui sont rares ou peu protégés à l'échelle nationale?		
Faune et flore (y compris présence d'espèces rares, menacées ou en voie de disparition, et d'espèces protégées au niveau national).		
Production de cartes – quelles cartes sont nécessaires ? de quelles informations a-t-on besoin?		

**LES ÉLÉMENTS SUIVANTS PEUVENT ÊTRE RÉCOLTÉS AU COURS DES
PHASES D'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET D'ÉVALUATION COMPLÈTE**

CONTEXTE SOCIAL	NOTES SUR CE QUI EST CONNU	INFORMATIONS MANQUANTES (À RÉCOLTER AU COURS DE L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE ET/OU DE L'ÉVALUATION COMPLÈTE)
Emplacement géographique et taille des agglomérations humaines (par ex. village isolé, camps saisonniers, villages, villes, etc.)		
Informations démographiques générales : taille, groupes ethniques, tendance de migration, organisation, et représentation.		
Activités de subsistance : dépendance aux ressources naturelles (par ex. agriculture, pêche, collecte, chasse, eau)		
Système foncier (légal et coutumier, comment les droits peuvent être transférés). Revendications sur des ressources et des terres qui chevauchent la zone d'évaluation.		
Infrastructure (routes, éducation, soins de santé, marchés, barrages)		
Historique des agglomérations, de l'affectation des terres et de l'utilisation des ressources, et de l'organisation sociale/politique		
Sites et valeurs culturels et croyances liées à des ressources naturelles chevauchant la zone d'évaluation		
Production de cartes : cartographie participative dans tous les cas où des populations se trouvent dans une zone chevauchant la ZI ou y utilisent des ressources		

ANNEXE 4:

DOCUMENTER LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes pertinentes devraient être consultées tout au long de l'évaluation. Leur consultation commencera probablement au cours de l'étape de collecte d'informations, peut-être même avant au cours des contrôles préalables. Elle continuera au cours de l'étude préliminaire, lorsque l'évaluateur est susceptible de rendre visite pour la première fois aux communautés qui seront affectées par le projet de développement. Leur consultation continuera alors pendant les études de terrain (en particulier les études sociales), et devra se finir en révélant aux communautés affectées les résultats de l'évaluation HVC-HCSA. En plus de ce type de consultation, une consultation publique formelle des résultats finaux peut avoir à être organisée dans le cadre des exigences de certains standards de certification.

Une documentation détaillée de toutes les consultations devrait être conservée, avec:

- **La date**
- **Des détails sur les parties prenantes tels que**
 - titre ou rôle
 - organisation ou groupe social (par ex. agriculteurs, aînés, compagnie, gouvernement, administration villageoise, expertise, etc.)
 - méthode de consultation, c.à.d. le type d'interaction : réunion de groupe, réunion individuelle, conversation téléphonique, etc.
 - description des informations partagées avec l'individu/l'audience et le mode de présentation (par ex. support écrit, présentation visuelle)
 - résumé des préoccupations et recommandations principales
 - courte description de la réponse de l'équipe d'évaluation ou de la manière dont les préoccupations de la partie prenante ont été traitées et/ou incorporées aux résultats finaux (par ex. dans les recommandations de gestion)
 - À partir de cette documentation détaillée, un tableau résumant les résultats de la consultation des parties prenantes devra être inclus au rapport final de l'évaluation (cf. la structure du Rapport d'évaluation HVC-HCSA)